



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

GESTION  
EXERCICE 2018

## **Rapport de la Commission de Gestion pour l'exercice 2018 de la Ville de Renens**

### Table des matières

Mot du Président.....	3
RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS .....	5
RAPPORTS DE VISITES DES DICASTÈRES .....	13
Administration générale – Finances - Ressources humaines .....	13
Archives .....	13
Formation continue (ressources humaines).....	16
Promotion économique.....	18
Finances.....	19
Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes .....	21
Office du logement .....	21
Organisation générale de l'office du logement .....	25
Organisation générale .....	27
Gestion Urbaine - Développement durable.....	31
Urbanisme - Travaux.....	38
Renens en mouvement : état des travaux de la gare, part de la Ville, programme d'avancement.....	38
Plan directeur intercommunal: quelles nouveautés en 2018? .....	39
Problèmes d'urbanisme non résolus? .....	39
Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport.....	42
Informatique - Population - Sécurité publique.....	49
Population et sécurité publique .....	49
Informatique .....	50
Enfance – Cohésion sociale .....	53
Rapport des Préavis bouclés .....	63
Préavis N° 36-2013 - Communication sur les grands aires - "Renens en mouvement" .	63
Préavis N° 71-2015 - Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir .....	63
Préavis N° 88-2015- Ch. des Aires- mise en séparatif.....	63
Préavis N° 82-2015- Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences .....	63
RAPPORT DE LA SÉANCE ANNUELLE COFIN-COGEST .....	67
VISITES THÉMATIQUES.....	72

## Mot du Président

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion est une commission permanente de treize membres issus de cinq groupements politiques. Sa présidence est renouvelée à chaque session.

Composée de cinq dames et huit messieurs, sa répartition par groupement politique est la suivante : trois membres du groupe « Fourmi rouge-POP », trois membres du groupe « Parti socialistes », trois membres du groupe « Parti libéral radical (PLR) » et deux membres des groupes « Les Verts » et « Union démocratique du centre (UDC) », respectivement.

Les membres de la Commission de gestion de la session 2018-19 étaient les personnes suivantes :

Mesdames Elodie Golaz Grilli, Nathalie Jaccard, Frédérique Beauvois, Suzanne Sisto-Zoller et Rosana Joliat ainsi que Messieurs Gérard Duperrex, Président, Philippe Hertig, Rapporteur, Roberto Mulopo, Michele Scala, Byron Allauca, François Bertschy, Jean-Marc Dupuis, qui a remplacé en cours de route Walter Siegrist démissionnaire du Conseil Communal, et, enfin, Simon Favre, ce dernier n'ayant participé à aucune séance.

La Commission de gestion s'est réunie douze fois en séance plénière, du 11 septembre 2018 au 5 juin 2019.

Elle a rencontré la Commission des finances (COFIN), conformément à l'art 106 du règlement du Conseil communal, en date du 22 novembre 2018. Le procès-verbal final de cette réunion, avec les réponses de la Municipalité aux questions résultant de cette même réunion, a été disponible le 10 mai 2019, trop tardivement pour mettre sur pied une deuxième séance avant la fin de la session 2018-2019. Celle-ci est donc reportée à la session suivante, en septembre 2019.

La Commission de gestion a été reçue par les Conseillers municipaux et leurs chefs de service dans le cadre des visites qu'elle a faites à chacun des sept dicastères de la Commune, dont deux fois par les responsables de « Bâtiments - Domaines - Logement-Cultes » ; soit un total de 8 visites.

Elle a procédé à quatre visites thématiques : l'association humanitaire Arc-en-ciel, la ludothèque Le Potiron, le club sportif Renens Basket et le projet culturel La Ferme des Tilleuls, ce dernier deux fois, les 24 août 2018 et 13 mai 2019. Elle a procédé à la visite de deux biens communaux : la nouvelle salle de gymnastique Maurabia du collège du Léman et la petite école de la Croisée, qui comprend une garderie et des classes de niveau 1 et 2.

La Commission de gestion a contrôlé quatre préavis bouclés, à savoir :

- **Préavis N° 36 – 2013** - Communication sur les grands chantiers - "Renens en mouvement"
- **Préavis N° 71 – 2015** - Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir
- **Préavis N° 88 – 2015** - Ch. des Airelles- mise en séparatif
- **Préavis N° 82 – 2015** - Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences

Nécessaire pour mener à terme l'examen de l'exercice 2018, le rapport de gestion de la Municipalité est parvenu à la Commission de gestion en livraisons échelonnées, entre le 25 janvier et le 19 février. Un grand coup de chapeau à notre Secrétaire municipal, M. Michel Veyre, pour ces livraisons précoces. D'habitude, le rapport parvenait à la Commission en entier vers le 30 mars. La Commission a ainsi eu le temps nécessaire et suffisant pour procéder au gros travail de lecture approfondie des textes et de préparation des questions à leur propos. Ce travail constitue annuellement sa tâche maîtresse.

Je relève avec plaisir l'assiduité des commissaires qui ont suivi nos séances en nombre et avec constance. Je les en remercie, ainsi que pour le travail qu'ils ont accompli, notamment Messieurs Jean-Marc Dupuis pour la relecture de nos questions et Philippe Hertig pour la rédaction de nos rapports.

Au nom de la Commission de gestion, je remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, ainsi que leurs chef-fe-s de service et collaborateurs, pour leur disponibilité, leur ouverture et leur empressement à nous fournir des réponses claires et pertinentes à nos demandes.

Un grand merci personnel à Madame Anne Lafond, adjointe du Secrétaire municipal, pour son soutien, pour toutes les informations et renseignements qu'elle m'a transmis, chaque fois avec célérité et bonne humeur, tout au long de l'année.

Pour conclure, je tiens à vous remercier encore, vous toutes et vous tous, membres de la Commission, pour votre engagement au cours de cette session 2018 – 2019, qui n'aura n'a pas été de tout repos certes, mais qui aura démontré que la COGEST est une commission soudée, constituée de personnes de confiance sur qui il est possible de compter.

Le Président de la COGEST 2018 – 2019

Gérard Duperrex

## RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS

### Administration générale – Finances – Ressources humaines

**Question :** Comment a-t-on financé la Ferme des Tilleuls ? Quelle part d'autofinancement ? Combien paie-t-on chaque année d'intérêts et amortissement ? Pour combien de temps ?

**Réponse :** Ce sont des questions de pure technique financière, différentes des aspects comptables. Pour la part d'autofinancement, il n'y a pas de réponse parce que la gestion financière ne distingue pas les objets les uns des autres. Nos emprunts dépendent des variations de nos liquidités et de nos besoins d'investissement considérés globalement. Nos comptes 2017 montrent que la totalité de nos fonds propres est d'environ 30 millions et nos emprunts de 78 millions. Vous pourriez considérer que cela vous donne un ratio applicable à tous nos investissements, à un moment donné. Si vous souhaitez des explications plus détaillées sur la conduite d'un plan d'investissement, nous vous les donnerons très volontiers lors d'une occasion ad hoc.

**Remarque N° 1 :** La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse, mais néanmoins soutient l'investissement placé dans la Ferme des Tilleuls bien que le développement du projet ne soit pas très transparent

### Bâtiments – Domaines - Logements-Culte

*Pas d'observations ni de remarques*

### Gestion Urbaine - Développement durable

**Question :** La liste sur Internet des établissements qui laissent leurs toilettes à la disposition du public est difficile d'accès et pas à jour.

**Réponse :** La mise à jour demande un suivi constant de la liste des exploitants et, à chaque changement, de prendre contact avec le nouveau pour savoir s'il souhaite adhérer au concept des toilettes accueillantes. Nous tâcherons de faire ce suivi au plus près et de simplifier le chemin d'accès à la liste sur le site de la Ville. Sachez que tous les nouveaux restaurateurs qui acceptent de figurer sur la liste sont cités dans le Carrefour Info.

**Remarque N° 2 :** Nous comprenons votre réponse, mais constatons qu'il n'y a pas suffisamment de toilettes accueillantes. Nous apprécierions que la Municipalité porte plus d'attention au développement et à la qualité de ce concept.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité mène plusieurs actions dans ce sens. En date du 22 mai dernier, une dizaine de lettres avec un talon réponse ont été envoyées aux nouveaux établissements publics ou ceux ayant changé de propriétaire. Et très prochainement, le concept sera présenté sur une page ad hoc du site internet de la Ville.

**Question :** Les décorations lumineuses de fêtes seront-elles bientôt changées ?

**Réponse :** Ces décorations de fêtes ont une durée de vie limitée à 7 ou 8 ans, pour un coût relativement élevé. Le dernier achat important s'est monté à CHF 400'000.-, faisant l'objet du préavis N° 113-2011. Il est également possible de les louer, toutefois à un prix onéreux d'environ CHF 50'000.- par année. Aussi, afin de faire perdurer la tradition des illuminations des fêtes de fin d'année à laquelle la population est attachée, nous avons opté pour un renouvellement progressif des infrastructures. Le choix se porte sur des installations de la

technologie LED pour une consommation maîtrisée d'énergie, et se fait d'entente avec les grands commerces dans le but harmoniser les décorations.

**Observation, remarque ou question complémentaire N° 1 :** Est-ce que les infrastructures qui ont été posées dans le préavis N° 113-2011 peuvent-elles rester ? Si oui quel est le coût effectif de la décoration seule ?

Réponse de la Municipalité : Ce sont justement les infrastructures financées par ce préavis qui sont remplacées progressivement. Les rues se modifient, les carrefours changent, et il est ainsi extrêmement difficile de chiffrer les coûts. Nous planifions en fonction des opportunités liées à des travaux en cours d'année, en spécifiant les montants et les lieux dans les budgets.

La Commission de gestion accepte la réponse bien qu'incomplète et suivra attentivement ce dossier.

### Urbanisme - Travaux

*Pas d'observations ni de remarques*

### Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport

**Question :** L'organigramme du service remis à la Commission ne reflète pas l'organisation du service telle que les autres documents en notre possession la laisserait deviner. Existe-t-il un organigramme propre à nous renseigner plus clairement sur votre organisation interne ?

**Réponse :** Le document en votre possession est un produit du logiciel de gestion Allegro. Ce n'est pas vraiment un organigramme représentatif de notre fonctionnement. Nous verrons à vous fournir un document selon vos vœux. En tous les cas le rapport de gestion 2018 de la Commune exhibera les organigrammes de tous les services. Espérons que le nôtre vous conviendra.

**Remarque N° 3 :** L'organigramme présenté n'est pas satisfaisant. D'ailleurs il ne figure pas dans le rapport de gestion. Cette remarque est valable pour tous les dicastères.

Réponse de la Municipalité : Des explications sur la présentation des organigrammes ont été fournies à la Commission de gestion par le Service des ressources humaines (se référer au rapport sur la visite de la Direction Administration générale – Finances – Ressources humaines).

La Commission veut des organigrammes lisibles et correspondant à la structure de la commune dans le rapport de gestion.

### Informations de Mme Myriam Romano-Malagrifa à propos du CRA

L'année 2018 au CRA s'est plutôt bien déroulée, avec un départ toutefois en décembre. Suivant une pente naturelle, accompagné d'une réflexion sur la nature de sa mission, le CRA tend à devenir une maison de quartier, un lieu ouvert à tous. Cette évolution a d'abord été sensible à la Rue du Lac, où les parents, qui avaient graduellement bien compris l'action des animateurs vis-à-vis de leurs enfants, s'étaient alors eux-mêmes impliqués dans ces actions

(voir **Quartier de l'Amitié**). Le CRA a ainsi amorcé là une sociabilisation du quartier, menant à une réflexion préparant une mue de sa vocation et l'ouverture à d'autres associations.

Les centres aérés, les camps de ski, sont maintenus. Le dernier camp de ski a fait appel à la participation active des jeunes dans son organisation, une pratique que l'on va poursuivre et développer.

Les repas du vendredi n'auront plus lieu qu'une fois par mois et il appartiendra dorénavant aux inscrits de faire les courses, le repas, la vaisselle.

L'année 2019 commence perturbée. Le responsable Jeunesse, M. Nicolas Perelyguine a démissionné ainsi que deux animateurs. Cette nouvelle donne nous oblige à revoir l'organisation du secteur Jeunesse.

**Observation N° 2 :** La Commission de gestion constate que la question centrale du personnel est éludée. Elle demande des informations plus précises.

Réponse de la Municipalité : La Direction a informé la Commission de gestion de la situation en 2019 du personnel du secteur Jeunesse, ceci de manière ouverte, spontanée et transparente afin que la Commission de gestion ne soit pas surprise d'apprendre que du personnel a démissionné. Les mouvements de personnel font partie de la vie d'un centre de loisirs. Cela reste néanmoins une préoccupation pour la Municipalité de trouver des candidat-e-s formant des équipes cohérentes et complémentaires afin que ce lieu de vie, d'intégration, de lien social et de rencontres fonctionne à satisfaction des usagers. Le départ du responsable du secteur Jeunesse va permettre d'analyser et de repenser le fonctionnement du secteur au sein du dicastère, avec la volonté de continuer encore plus à mutualiser les compétences et à collaborer de manière transversale. Quant aux effectifs manquants et à engager, ils le seront en fonction du résultat de l'analyse ci-dessus. Entre temps, compte tenu de la situation du manque d'effectifs, les prestations principales, telles que les centres aérés du printemps et de l'été, sont maintenues dans la mesure du possible.

La question de la Commission de gestion était pour 2018. Elle n'a pas reçu de réponse explicite pour cette année-là. Si elle apprécie les réponses données déjà pour 2019, elle reviendra l'an prochain avec la gestion du personnel au centre d'animation, ce sujet étant important. La Cogest maintient donc son observation.

**Observation N° 3 :** La Commission de gestion est surprise quant au texte du rapport de gestion à propos des repas du vendredi, où il est mentionné que tout va bien et on nous vante leurs mérites alors qu'on nous annonce qu'ils vont n'avoir lieu plus qu'une fois par mois. Est-ce que les bénéficiaires ont été consultés et informés ?

Réponse de la Municipalité : Les repas du vendredi ont plutôt bien fonctionné dans la formule qui était la leur, soit un travail participatif d'organisation, de réalisation et de partage d'un repas en commun ouvert au quartier, aux enfants, aux personnes âgées, aux marginaux de la Place du marché. Dans cette version, le repas et sa préparation sont des outils d'intégration, de communication et de lien social. Il permet aux personnes de sortir de l'isolement, de se rendre utiles et de se sentir valorisées.

En fin d'année, nous n'étions plus dans cette dynamique voulue au début et qui avait bien fonctionné, mais dans une situation qui a vu les usagers du début ne plus venir au détriment de personnes venant simplement s'installer, consommer un repas et repartir immédiatement

après. Par ailleurs, le manque important de personnel au début de l'année 2019 a motivé l'équipe restante à revenir aux principes de base de cette prestation avec une fréquence mensuelle plutôt qu'hebdomadaire.

Les habitués ont été informés du changement, soit un repas le premier vendredi du mois, pour lequel leur participation est la bienvenue, avant, pendant et après le repas. Ainsi les achats, la préparation du repas et la mise en place se font de manière collective et ne sont plus dorénavant assumés par les animateurs exclusivement. Pour information, une tirelire est prévue en fin de repas afin que les personnes participent dans une petite mesure aux frais d'achat de nourriture.

**La Commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité**

**Question à propos de l'école :** Est-il possible de disposer d'une liste des classes de Renens avec le nombre d'enfants par classe, de la 1p à la 11p, à la dernière rentrée d'août 2018 ?

**Réponse :** La Commune n'a pas une telle liste qui est du domaine du département cantonal DFJC.

**Observation N° 4 :** Les enseignants et l'école de manière générale relèvent certes d'une responsabilité cantonale. La Commune est cependant responsable de tout le reste, des bâtiments, des camps de ski, des devoirs accompagnés, du parascolaire. Il est donc parfaitement regrettable que la Commune ne dispose pas du nombre d'enfants enclassés en 2018 à Renens et de leur niveau d'enclassement spécifique (naturellement sans mention du nom des enfants). Ce d'autant plus que les autres communes vaudoises disposent toutes de ces chiffres, à l'exception visible de Renens. Pourquoi cette exception ? Comment prévoir le coût des charges scolaires sous la responsabilité des communes sans disposer de ces listes d'enclassement ?

**Réponse de la Municipalité :** L'organisation des prestations de compétence communale nécessite de connaître le nombre d'élèves de manière globale et non par classe, à l'exception de la planification scolaire dont la révision a lieu une fois par législature. Par ailleurs, ces informations détaillées, qui faisaient partie intégrante du rapport de gestion sous le volet Etablissements scolaires, ont été synthétisées afin d'alléger le chapitre consacré à la Direction. Les listes se trouvent en annexe.

**La Commission de gestion a bien reçu les chiffres pour l'établissement Renens-Ouest ainsi que pour le secondaire et remercie les directions respectives. Toutefois, il n'en va pas de même pour Renens-Est qui n'a fourni que quelques vagues perspectives. La Cogest a l'impression que cet enclassement de Renens-Est peut présenter des surprises. Même si la compétence scolaire relève du Canton, une certaine transparence est toutefois nécessaire vis-à-vis du Conseil communal qui est également une courroie de transmission envers la population.**

**La Commission de gestion refuse donc la réponse et demande avec insistance que ces chiffres figurent dans les prochains rapports de gestion.**

**Question :** La culture représente combien de T(ept) à Renens ? Et combien de T(ept) sont dévolus à l'école ? En d'autres termes, la Culture coûte combien à Renens et quelles sommes sont investies dans l'école ?

**Réponse :** Nous tâcherons de vous donner ces chiffres.

**Observation N° 5 :** La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse qui ne devrait pas être compliquée à fournir. Elle attend donc les chiffres exacts.

Réponse de la Municipalité : le détail de la répartition des ETP par Section est présenté dans le tableau ci-après :

Section	Postes	ETP / Dotation ordinaire (DO)	Nombre de personnes / Hors dotation ordinaire (HDO)
Culture		9.95	11
	Gestionnaire culturelle	1	
	Coordinateur culturel	1	
Transversal aux services et pour les locations privées et les réunions externes	Équipe Salle de spectacles	4	
	Auxiliaires Salle de spectacles		2
	Serveuses		9
	Bibliothèque publique	3.45	
	Secrétaire	0.5	
Jeunesse	Secteur jeunesse	5.4	9
	TSP	0.8	
	Animateurs socio-culturels	3.1	
	Délégué jeunesse	1	
	Secrétaire	0.5	
	Moniteurs		9
	Ondallaz	3.3	22
	Directrice	1	
	Cuisinier	1	
	Animatrice socio-culturelle	0.8	
	Personnel entretien	0.5	
	Moniteurs		22
	Affaires scolaires	5.5	133
	Bibliothèque scolaire	3.1	
	Prestations scolaires de compétences communales	2.4	
	Devoirs accompagnés		62
	Sports scolaires facultatifs et camps		71
Sport		0.4	
	Adjoint	0.2	
	Secrétaire	0.2	
Administration Locations refuge, locaux scolaires, classes de culture et langues d'origine	Réceptionnistes, adjoint, cheffe de service	3	
Apprentis		3	
Stagiaires		3	
TOTAL HDO			175
TOTAL DO		27.55	

La Commission de gestion refuse la réponse partielle. Toutefois elle admet que la question en comporte quatre et les reprendra l'année prochaine.

### Informatique - Population - Sécurité publique, le 6 mars

**Question :** N'existe-t-il qu'un seul fichier des habitants exploité par le contrôle des habitants ou chaque service a-t-il son propre fichier ? Nous constatons parfois des erreurs d'adressage choquantes en regard des dépenses engagées ces dernières années dans l'informatique.

**Réponse :** Il n'existe qu'un seul fichier d'adresses des habitants, qui inclut cependant également d'autres personnes vivant en dehors de Renens. Ces adresses sont utilisées principalement pour la facturation ; impôt foncier, baux à loyer, parking, taxe des déchets ménage, accueil de jour et divers. Hormis pour l'accueil de jour, la gestion de la facturation est sous la responsabilité du Service des Finances qui définit l'adresse des débiteurs. Pour l'accueil de jour, le service ECS a fourni une réponse détaillée par écrit à ce sujet.

Cependant, on ne peut pas exclure l'usage de petits fichiers de contacts dans certains services. L'adresse d'un journaliste contacté pour un événement par exemple ne sera pas enregistrée dans le fichier des habitants.

Par ailleurs, il est rappelé que la responsabilité de l'Informatique se limite à la disponibilité d'accès aux adresses et celle du service de la Population est de garantir la qualité des données en accord avec le registre cantonal des personnes.

**Observation N° 6 :** La Commission de gestion a déjà posé la question maintes fois et la réponse est toujours la même. Des erreurs apparaissent de manière récurrente et peuvent être gênantes. Il est vivement encouragé de mettre en place des directives ou une méthode généralisée d'utilisation de l'unique fichier central afin de limiter de telles erreurs.

Réponse de la Municipalité : Le Service informatique est le garant de l'exactitude des adresses enregistrées dans le registre communal des habitants. La Municipalité s'engage à rappeler aux services que les adresses doivent impérativement être extraites du registre communal des habitants lors de publipostage à l'attention des habitants.

La Commission de gestion accepte la réponse et espère que cette piqûre de rappel aux services porte ses fruits.

### **POL**

**Question :** Qui programme les feux ?

**Réponse :** C'est l'entreprise qui les fournit. Cette programmation tient compte de variations journalières des flux. Nous pouvons la modifier en cas de nécessité.

**Observation N° 7 :** La Commission de gestion entend la réponse, mais trouve que le réglage des feux dans certains carrefours laisse à désirer surtout dans la situation des travaux actuels.

Réponse de la Municipalité : La Police de l'Ouest lausannois étudie actuellement la possibilité de relier les systèmes de commande de la signalisation à une plateforme informatique afin de pouvoir détecter les anomalies dans les plus brefs délais. Elle devrait ainsi être en mesure de réagir plus promptement lorsqu'une panne survient, ce qui est souvent le cas lorsque la signalisation lumineuse interagit mal avec les flux de la circulation.

La Commission de gestion apprécie l'effort anticipatif des pannes. Nonobstant la question portait sur le réglage des feux en cas de travaux ou de modifications des flux de circulation habituels. L'observation est donc maintenue.

### Enfance – Cohésion sociale

**Question :** Pourquoi les factures de garde d'enfants sont adressées à un seul parent, bien que les deux devraient y figurer ?

**Réponse :** La facturation des frais d'accueil est établie sur le logiciel Kibe, puis transférée sur le logiciel de facturation communale Nest. L'interface n'étant pas configurée pour gérer deux noms sur la facturation, il serait nécessaire de développer cette dernière en conséquence. Au-delà des coûts que cela générerait et des possibles complexités techniques engendrées par cette adaptation, il n'est pas simple de répondre à cette demande. En effet, si elle paraît légitime pour certains, ce n'est pas le cas pour tous les parents ou personnes faisant ménage commun avec un des deux parents, certains refusant de paraître sur la facture, notamment pour des raisons fiscales (personnes non mariées ou famille recomposée) ou par sensibilité personnelle.

Actuellement, le logiciel Kibe permettrait de faire figurer le nom des deux personnes composant le revenu déterminant, même s'il n'est pas le père ou la mère de l'enfant, mais à condition que cela soit fait de manière généralisée. Même si on peut imaginer un développement du logiciel Kibe permettant un traitement différencié de chaque situation selon la demande des parents, cela prendrait un temps administratif considérable puisqu'il s'agirait pour le réseau de traiter bientôt 1000 contrats en vigueur, sur lesquels il faudrait vérifier si la demande est réglementaire par rapport au contrat, en relation avec l'attestation fiscale de fin d'année. Toutes ces complications, combinées avec les risques d'erreur engendrés par l'individualisation des modes de facturation et les coûts de plusieurs développements pour atteindre l'objectif de base, font que le réseau a renoncé à répondre favorablement à cette demande.

**Remarque N° 4 :** La Commission de gestion regrette le manque de souplesse du programme et, par voie de conséquence, l'adressage qu'à un seul parent. Elle aurait préféré quelque chose du style « Aux parents de xxxx ou Madame et Monsieur yyyyy »

Réponse de la Municipalité : La Direction du service a bien pris note de la remarque de la Commission de gestion, et la gardera en mémoire en cas de développement du logiciel et des directives du réseau.

**Question :** Quels changements ont eu lieu à l'ARASOL en 2018 ?

**Réponse :** La Commission de gestion reçoit le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL. L'année 2018 a été chargée et compte beaucoup de changement de personnel. Pour rétablir un équilibre et pallier un manque, un poste de RH a été créé. Il y a eu un changement de gestion des dossiers pour soulager le personnel. Finalement, accompagné de l'UCV, le comité de l'ARASOL prend le temps de redéfinir les rôles et missions.

**Observation N° 8:** La Commission s'étonne qu'il ait été jugé préférable d'engager un RH plutôt que renforcer l'équipe des travailleurs sociaux de terrain.

Réponse de la Municipalité : Le service ECS n'étant pas compétent pour répondre à cette observation, il est proposé qu'elle soit transmise à la commission de gestion intercommunale par le membre renanais de cette même commission.

A ce titre, les différents organes de l'ARASOL sont définis à l'article 9 de ses statuts :

- A. le Conseil intercommunal*
- B. le Comité de direction*
- C. la Commission de gestion*

L'article 25 des statuts précise :

*La commission de gestion est composée d'un membre par commune adhérente. Ses membres sont issus du conseil intercommunal et élus par celui-ci au début de chaque législature, pour une durée de cinq ans. En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement du membre. Elle rapporte chaque année devant le conseil intercommunal sur les comptes et la gestion.*

En complément, une explication est déjà apportée par le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL, selon l'extrait ci-après :

*« A l'instar des autres Régions d'Actions Sociales du canton, l'ARASOL a également pu accéder à l'engagement d'un Directeur adjoint supplémentaire dès septembre. Il est en charge des Ressources Humaines, à un taux de 80%, activité jusque-là réalisée au sein de la Direction.*

*L'apport d'une personne expérimentée, réellement disponible pour les collaborateurs et dont les connaissances et analyses ont très vite été sollicitées par la direction dans le cadre de la réorganisation du secteur administratif, a été un apport de qualité et le début d'une dynamique nouvelle appréciée. »*

Pour mémoire, une visite de l'ARASOL pour la Commission de gestion est prévue à l'automne 2019.

La Commission de gestion accepte ce « dégageant en corner » et se tournera donc vers la Commission de gestion de l'ARASOL. Elle aurait apprécié d'avoir la réponse même si l'ARASOL est si loin des services communaux.

## RAPPORTS DE VISITES DES DICASTÈRES

### Administration générale – Finances - Ressources humaines

Visite du 4 avril 2019

La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Frédérique Beauvois, François Bertschy, Nathalie Jaccard, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Byron Allauca, Jean-Marc Dupuis, Michele Scala et Suzanne Sisto-Zoller.

Les membres de la Municipalité :

Jean-François Clément, Syndic,

Michel Veyre, Secrétaire municipal, Line Savioz, Cheffe de service, Michaël Perrin, Boursier communal, Fabrice De Icco, Archiviste communal

Au cours du mois précédent, la commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à « Administration générale-Finances-Ressources humaines » il s'agissait de :

1. *Archives et archiviste, quelle politique ?*
2. *Comment se développe la politique de formation continue ?*

#### Archives

Réponse écrite de la Municipalité à propos de la politique des archives
---

*L'archiviste met en place la politique archivistique de la Commune dans le respect des normes légales, organise la conservation des fonds d'archives historiques, définit les règles et assure l'archivage de l'Administration communale. Il veille également à l'intégration dans le patrimoine des archives communales d'archives provenant de sources privées ou du milieu associatif qui témoignent particulièrement de l'histoire de Renens.*

*Le travail des Archives et de l'archiviste sont encadrés au niveau légal par la loi cantonale sur l'archivage (LArch) et son règlement d'application (RLArch). Dans l'exercice de son travail, l'archiviste est également appelé à travailler dans le cadre légal établi par la loi sur l'information (LInfo) et par la loi sur la protection des données personnelles (LPrD).*

1. *Politique archivistique et gestion documentaire*

*L'archiviste met en place et suit la politique archivistique et la gestion documentaire tant physique que numérique de la Commune.*

*Il organise l'archivage, définit les règles de l'archivage et les fait respecter dans les services.*

*Il organise les fonds d'archives historiques et développe une structure d'accueil pour les archives officielles et privées, il veille aux bonnes conditions de conservation des archives à durée illimitée.*

## 2. Archivage

*Dans le cadre du travail d'archivage, l'archiviste assure le classement, le tri, l'épuration, l'inventaire des archives communales et des associations intercommunales qui ont leur siège à Renens, il effectue le regroupement et la conservation des archives des différents services.*

*Il veille à la sauvegarde et à la conservation du patrimoine archivistique des associations ou des privés dont le lien avec Renens est important.*

*Il tient des bases de données archivistiques et organise le local d'archivage.*

## 3. Conseil/reenseignements/collaboration/coordination

*L'archiviste conseille le personnel communal en matière d'archivage, il répond aux demandes internes et externes concernant les fonds d'archives, il collabore avec les archivistes des communes de l'Ouest pour harmoniser les archives en particulier les archives de caractère régional.*

*Il met en valeur le contenu des archives par la rédaction d'articles, lors de manifestations, des publications sur le site web ou les réseaux sociaux.*

*Il apporte une expertise historique sur des aspects patrimoniaux ou sur des dossiers administratifs*

## 4. Formation/sensibilisation/maintien des niveaux de compétence

*Le travail de l'archiviste consiste aussi à sensibiliser les collaborateurs de l'administration communale et les apprentis à la valeur des archives et à la nécessité d'appliquer les règles de base du "record management" et de la pratique d'archivage. Il maintient à niveau les connaissances en la matière des secrétariats.*

*Finalement, il accueille et participe à la formation de stagiaires.*

# Questions des commissaires

**Question :** Y a-t-il des doctorants qui viennent consulter nos archives ? À quels sujets et avec quels objectifs ?

**Réponse :** Rarement pour un sujet d'histoire, plus souvent à propos de l'aménagement du territoire. Un architecte, par exemple, s'est récemment intéressé à nos anciens plans d'affectation. Il y a peu aussi un doctorant de l'UNIL a scruté les votes des Renonais, du milieu du 20<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Il en a tiré une thèse en sociologie sur l'engagement citoyen de la population. Un autre travail doctoral est en cours, mais son auteur est momentanément à l'étranger et j'ignore son sujet.

**Question :** Où sont gardées nos archives ? Peut-on les consulter ?

**Réponse :** Elles sont gardées principalement ici, rue de Lausanne 33, une partie toutefois est au Centre Technique Communal, et une autre, qui rassemble les documents rarement consultés, à la Rue de la Poste 1.

Non, il ne serait pas indiqué de laisser tout un chacun vadrouiller dans les locaux à la recherche de documents que, sans une sérieuse connaissance de l'organisation du classement, il ne saurait trouver. Si vous souhaitez un renseignement précis, demandez-le-moi et j'en ferai la recherche. Nous n'avons pas non plus de base de données consultable depuis l'extérieur. Si vous venez pour une recherche approfondie, comme un doctorat, on vous prêtera un local.

**Questions :** Trouverais-je chez vous les archives des associations rennaises dont je fais partie ?

**Réponse :** Les archives privées, dont les émetteurs ou conservateurs intérimaires ont jugé qu'elles méritaient d'être aux bons soins de la collectivité, ont été confiées le plus souvent à l'archiviste cantonal. Par l'internet vous pourriez vous informer de leur existence. Maintenant, sachez que nous serions, nous, preneurs de toute archive liée à l'histoire de la Commune.

**Question :** Du projet de densification de Florissant, de ses remous et de son abandon, en avez-vous archivé la documentation, les péripéties ?

**Réponse :** Oui, mais pas dans un dossier ad hoc. Chaque acte est classé dans sa catégorie spécifique.

**Question :** Pensez-vous que je pourrais trouver quelques renseignements sur mon grand-père qui était gendarme à Renens en 1906 ?

**Réponse :** Passez me voir. Nous verrons.

**Question :** Pourquoi nos archives ne sont-elles pas numérisées ?

**Réponse :** Tout numériser coûterait trop cher en rapport avec le gain de confort qui en résulterait. On numérise les documents jugés importants et ceux dont on sait qu'ils seront souvent consultés.

**Question :** Et si nos archives disparaissaient dans un incendie, une inondation ?

**Réponse :** Toute archive est précaire. Cela a toujours et partout été le cas. On prend beaucoup de précautions et les pompiers reçoivent une formation adéquate. Mais il n'y a pas de garantie.

La disparition de documents que la loi nous demande de conserver serait une perte pour l'Histoire. Quant aux documents de travail, ils sont numérisés. De toute façon seul le 10% des documents produits sont archivés.

**Question :** Existe-t-il oui ou non des archives uniquement sous forme numérique ?

**Réponse :** Oui, mais il y a un problème de format. Combien de temps le PDF sera-t-il lisible ? On a mis en place un programme qui numérise le courrier et les procès-verbaux des séances de Municipalité en un format PDF pérenne, donc garantissant la légalité du document. On va vers une application de cette procédure à tous les documents produits au quotidien. La loi demande que les procès-verbaux soient aussi imprimés sur papier longue conservation.

**Question :** En votre absence qui peut vous remplacer ?

**Réponse :** Je ne suis pas là depuis longtemps et avant moi il n'y avait pas d'archiviste. On tend à ce que dans chaque service une personne au moins connaisse l'organisation de l'archivage. On est en train de mettre en place une redondance des connaissances. On envisage aussi un catalogage informatique plus performant, une base de données, avec indexage et métadonnées permettant des recherches, propres donc à suppléer mon absence. C'est une musique d'avenir, mais on le fera

### **Intervention de MM. Jean-François Clément et Michel Veyre**

On va collaborer avec l'ECAL dans le but de recueillir les témoignages des gens âgés sur leur vécu à Renens. Nos aînés sont de vraies bibliothèques et nous en avons besoin pour éclairer la Ville, son histoire et son évolution durant la deuxième partie du 20<sup>ème</sup> siècle. Il ne faut plus tarder.

On présentera cette année encore au Conseil communal un préavis pour financer la rédaction d'un ouvrage de synthèse qui rendra compte de ces témoignages. Un tel ouvrage nous manque actuellement sur l'Histoire et les histoires de Renens.

**Question :** Serait-il envisageable d'exposer les archives importantes de la Ville ?

**Réponse :** Oui. L'ouvrage évoqué fera appel à des archives. On pourra en faire une exposition.

### **Formation continue (ressources humaines)**

## Réponse écrite de la Municipalité à propos de la politique de formation continue

*La Ville de Renens, employeur attentif à ses employés et à leur développement au sein de l'Administration communale, a un budget annuel de formation continue de CHF 130'000.- (budget 2018).*

*Ce budget de formation a pour objectif de permettre aux employés de la Ville de Renens d'acquérir des compétences dans leur domaine professionnel et également de développer des compétences spécifiques notamment en langue, en informatique ou en management de personnes selon le besoin de leur poste et de l'organisation.*

*La formation continue permet à chaque employé de s'investir davantage dans son domaine professionnel, d'être au courant des pratiques actuelles ainsi que de développer son réseau professionnel et son agilité. Encourager la formation continue, c'est également un moyen de soutenir les employés dans leur parcours professionnel et de manifester notre reconnaissance à leur égard.*

*Actuellement, plusieurs collaborateurs de différents services sont investis dans une formation continue certifiante:*

- CAS en management d'équipe
- Article 32 d'Agent d'exploitation
- Master en travail social
- CAS d'éducation à l'environnement
- Brevet de spécialiste en protection incendie
- Master en expertise dans l'immobilier
- Brevet en comptabilité
- Master en administration publique
- CAS formateur à la pratique professionnelle
- Master en information documentaire.

*Pour 2017, nous répertorions 99 jours de formation et 127 jours pour 2018, toutes formations confondues.*

*A savoir également qu'une campagne a été faite ces dernières années auprès des agents d'exploitation afin de les soutenir à obtenir le CFC soit par le biais du cursus ordinaire, soit par le biais de l'article 32. Nous nous réjouissons qu'actuellement tous les collaborateurs à la fonction d'agent d'exploitation sont titulaires du CFC.*

*Il est souhaité, avec le recrutement en cours d'une spécialiste RH, de développer la politique de formation continue afin qu'elle soit un réel pilier du Service des ressources humaines et qu'elle soit connue et utilisée par l'ensemble de l'Administration communale.*

## Questions des commissaires

**Question :** On avait souhaité connaître pour chaque service le nombre d'employés avec leurs tâches. Les graphiques que le secrétariat nous a fournis nous sont incompréhensibles. On n'y voit pas qui fait quoi. Pourrions-nous obtenir un matériel plus explicite ?

**Réponse :** Ce que vous avez reçu est un produit d'Allegro, un logiciel de gestion et de planification du personnel depuis peu pleinement opérationnel, acheté à l'entreprise du même nom. Le genre d'organigrammes que vous voudriez n'est pas disponible avec ce logiciel. Il nous faudrait les faire un à un à la main. Nous y avons renoncé l'an dernier par manque de capacité.

Pour cette année nous pouvons vous expliquer comment tirer des graphiques que vous avez reçu les informations que vous souhaitez. Pour l'année prochaine, nous chercherons à améliorer la présentation de ces graphiques dans votre sens.

**Question :** Les formations certifiantes offertes par la Commune peuvent-elles contraindre ses bénéficiaires à un remboursement s'ils quittent leur emploi ?

**Réponse :** On établit avec l'employé qui souhaite recevoir une telle formation une convention qui fixe un temps de redevance en fonction du coût et de la durée de la formation. C'est la Municipalité qui approuve les termes de la convention.

**Question :** Comment se reporte la charge de travail d'un employé en formation ?

**Réponse :** Ce problème est discuté avant signature de la convention avec le demandeur et ses collègues directs. La possibilité de s'organiser est un facteur de décision pour accorder le droit à une formation. On ne va pas engager une aide parce qu'une personne est absente un jour par semaine. Une formation certifiante nécessite la collaboration de plusieurs personnes et des arrangements adéquats.

**Question :** Et qu'en est-il des formations non certifiantes et des formations des chefs de service ?

**Réponse :** Il y a les journées de formation de un jour ou deux, décidées par la Municipalité et destinées tour à tour à tous les services. Il y a des formations spécifiques souhaitées par les employés. Ils en adressent la demande à leur supérieur direct, qui la transmet au chef de service, puis à mon service.

**Question :** Le tableau des formations continues indique un « 0 » dans chacune de ses cellules. Cela signifie-t-il qu'aucune de ces formations n'a été suivie ?

**Réponse :** En effet.

**Question :** Évaluez-vous les dossiers de candidature à l'aide d'un algorithme ?

**Réponse :** Non. Il n'existe rien de tel pour les professions que nous engageons. La procédure que nous observons fait appel au jugement concerté de plusieurs personnes.

**Question :** On relève dans le rapport du service qu'il y aurait eu 5'210 jours de maladie en 2018, soit plus de vingt jours par personne. Cela semble beaucoup. Mais ensuite, si l'on additionne les nombres de jours d'absence de chacune des tranches du tableau « Durée des absences pour maladie » qui détaille les tranches 0,5 à 10, 11 à 20, 21 à 40, et 41 à 264, on obtient 410, ce qui laisse 4'800 jours pour une durée entre 264 et 365 jours. Ce n'est pas vraisemblable. Enfin, la tranche 0,5 à 10 jours n'est pas significative d'un mode d'absence. Elle devrait être divisée en tranches plus fines pour interprétation.

**Réponse :** En effet, c'est étonnant. Il faudra revoir tout cela.

**Précision ultérieure de Mme Line Savioz** *Les valeurs du tableau « Durée des absences pour maladie » ne sont pas des « nombres de jours d'absence », mais des « nombres de cas ».*

**Question :** Il n'y a aucune mention d'heures supplémentaires. N'y en aurait-il pas eu ?

**Réponse :** Chaque collaborateur gère son temps à l'aide d'Allegro. S'il fait des heures supplémentaires, il les compense par une diminution de son activité lorsque sa charge de travail le lui permet. Si elle ne le lui permet jamais, on les lui paie. Mais c'est exceptionnel.

**Question :** On avait remarqué des pics d'absences les vendredis et lundis au cours de l'année 2017. Qu'avez-vous mis en place à ce sujet ?

**Réponse :** Les sentiments d'appartenance et d'utilité sont jugés primordiaux à cet égard. L'action « santé au travail » qui a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2018 s'en préoccupe et insiste sur la nécessité d'encourager de bonnes relations entre rangs hiérarchiques. Les managers sont formés à l'entretien dans ce but. C'est toutefois trop tôt pour en mesurer les effets.

## Promotion économique

**Question :** Ainsi que nous en informe le rapport 2018 de la Municipalité à propos du MassChallenge, les entreprises participantes ont constitué une source importante d'acquisition de nouveaux projets pour la Ville de Renens. Par quel mécanisme ?

**Réponse :** Le programme MassChallenge a pour objectif d'enrichir le milieu de l'innovation par la stimulation des startups les plus prometteuses, quelque-soit leur domaine d'activité et d'où qu'elles viennent. Il y a cinq sites de MassChallenge dans le monde et nous sommes très fortunés d'en avoir un à Renens. Chaque année, et durant 4 mois, notre site héberge près de 80 entreprises lauréates. Elles se mélangent aux start-ups qui occupent nos locaux à l'année, elles en sollicitent des collaborations, et, par ce mécanisme, leur apportent dynamisme et idées de projets. Et certaines d'entre-elles choisissent de rester.

**Question :** On apporte de l'aide à ces start-ups qui profitent de locaux mis à leur disposition par la Ville puis, s'étant développés, se font racheter ou s'en vont. Est-ce qu'on ne pourrait pas les garder une fois qu'elles marchent ? Sinon, quel est alors le bénéfice de l'opération pour le contribuable ?

**Réponse :** Les start-ups occupant les Ateliers de Renens paient toutes un loyer et le programme MassChallenge paie un loyer pour chacun des locaux occupés par les entreprises lauréates.

Quand les start-ups deviennent adultes et doivent passer à la production industrielle, leur besoin d'argent, et donc les risques de leurs emprunts, deviennent bien plus importants. C'est une phase délicate et les institutions suisses sont frileuses. Ces nouvelles entreprises vont donc chercher ailleurs ce qui va leur permettre de conquérir des marchés. On en est conscient, ainsi que le Canton et les banques, et, tous ensemble, nous cherchons à les retenir. Nous sommes d'avis ici que les caisses de pension notamment pourraient se montrer plus audacieuses.

CACIB1 produit des bénéfices et dans CACIB2 le citoyen n'est pas encore impliqué. Nous vivons dans l'entourage des grandes écoles et nous sommes très heureux d'offrir à des jeunes entrepreneurs des facilités pour réaliser leurs ambitions. Certains sont en train de connaître une belle réussite (Swissto12, L.E.S.S S.A) et créent des emplois indirects par leurs commandes à des entreprises locales. C'est cette retombée qui nous importe au premier chef, car nous ne voulons surtout pas devenir une ville dortoir, même s'il faut pour

cela accepter les inconvénients des sites industriels. Si, ensuite, ces jeunes entreprises paient des impôts, c'est un bonus.

Rappelons par ailleurs que si la Ville possède 60% des actions des ATELIERS cela ne signifie pas que c'est la population qui en finance les coûts. La société CACIB SA est autonome. Le détail de cette structure, dont la Ville est l'actionnaire majoritaire, a été exposé dans le Préavis N° 34-2018 – Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de la Société CACIB SA.

## Finances

M. Jean-François Clément explique que les finances sont attentivement surveillées par la Commission des finances. Cette dernière reçoit tous les rapports du service, même confidentiels, et, de ce fait est aussi complètement informée que la Municipalité.

**Question :** Comment a-t-on financé la Ferme des Tilleuls ? Quelle part d'autofinancement ? Combien paie-t-on chaque année d'intérêts et amortissement ? Pour combien de temps ?

**Réponse :** Ce sont des questions de pure technique financière, différentes des aspects comptables. Pour la part d'autofinancement, il n'y a pas de réponse parce que la gestion financière ne distingue pas les objets les uns des autres. Nos emprunts dépendent des variations de nos liquidités et de nos besoins d'investissement considérés globalement. Nos comptes 2017 montrent que la totalité de nos fonds propres est d'environ 30 millions et nos emprunts de 78 millions. Vous pourriez considérer que cela vous donne un ratio applicable à tous nos investissements, à un moment donné. Si vous souhaitez des explications plus détaillées sur la conduite d'un plan d'investissement, nous vous les donnerons très volontiers lors d'une occasion ad hoc.

**Remarque N° 1:** La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse, mais néanmoins soutient l'investissement placé dans la ferme des tilleuls bien que le développement du projet ne soit pas très transparent.

**Question :** S'est-on demandé, lors des décisions d'achat et de travaux à la Ferme des Tilleuls, si la Commune avait la capacité financière d'en assumer les dépenses et quels en seraient les coûts annuels ?

**Réponse :** Les investissements sont traités par la Municipalité dans le cadre du plan des investissements. Ils sont ensuite soumis par voie de préavis au Conseil communal pour approbation. Les incidences financières en sont exposées dans le préavis. La part des emprunts varie chaque année, dépendant des marges d'autofinancement effectivement générées.

En 2017, par exemple, nous avons eu 11 millions d'autofinancement, ou *cash-flow* ; somme d'un montant généré par l'activité courante, du dividende extraordinaire du SIE, non prévu au budget, et des taxes des infrastructures communautaires. Si bien qu'en cours d'année, c'est la totalité des investissements que nous avons pu couvrir.

Pour résumer, à fin 2017 nous avons pu considérer que la Ferme des Tilleuls était financée en fonds propres et étrangers dans les proportions évoquées plus haut. Mais ces proportions varient d'année en année. Précisons enfin que la durée d'amortissement est de trente ans.

La gestion financière consiste à optimiser le fonds de roulement au plus bas niveau possible. En fin de compte, le coût de l'objet est celui du capital investi, indépendamment de la proportion d'emprunts qu'il a nécessités.

**Propos de M. Jean-François Clément**

Au cours de la dernière législature, nous avons financé 60% de nos investissements à l'aide de nos fonds propres. Nous avons l'objectif d'augmenter notre patrimoine et, comme dans le privé, lorsque nous avons l'occasion de l'accroître nous n'attendons pas d'avoir économisé l'entier de la somme. Notre patrimoine, en comparaison des autres communes, est très petit et cela limite nos possibilités d'action ; pour la construction de logements par exemple. Et par ailleurs le loyer de l'argent est très bas en ce moment. Abaisser le plafond d'endettement revient à limiter notre marge de manœuvre, qui est aussi la vôtre. Et nos investissements vont devoir augmenter ces prochaines années pour assumer les grands travaux que vous connaissez.

## Bâtiments – Domaines - Logement-Cultes

Visite du 5 mars 2019

### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Philippe Hertig, Roberto Mulopo, Byron Allauca, Frédérique Beauvois et Suzanne Sisto-Zoller.

### Les membres de la Municipalité :

Didier Divorne, Conseiller municipal,

Aurélié Debluë, responsable de l'Office du logement, Antoine Perret, chef de service - Mme Debluë est active à 80%. Elle est assistée d'une réceptionniste, adéquatement formée.

Au cours du mois précédent, la commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Bâtiment-Domaines-Logement-Cultes, il s'agissait de :

### *1. Organisation et règlement de l'office du logement*

Préalablement à la séance, le service a fait parvenir à la Commission le texte suivant :

La responsable de l'Office du logement participera à la visite de la Direction. Lors de l'entretien avec la Commission de gestion, elle expliquera le fonctionnement général, les responsabilités et missions de l'Office du logement. Elle complétera ces informations par une présentation des différentes procédures, lois, normes ou règlements régissant les activités et les décisions de l'office.

Après salutations et souhaits de bienvenue, M. Didier Divorne passe la parole à Mme Aurélié Debluë.

### **Présentation de l'Office du logement par Mme Debluë**

#### **Office du logement**

Il met en œuvre la politique du logement définie par le programme de législature en cours. Cette politique s'efforce d'offrir des logements faisant partie d'ensembles habités par des gens d'origine variées, créant un environnement marqué par la mixité sociale et interculturelle : des habitats d'utilité publique, des logements pour aînés, des logements subventionnés. Cette politique favorise aussi la constitution de PPE.

Les activités de l'Office sont soumises aux lois y relatives. A savoir :

- La loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (L3PL). Cette loi a notamment pour objectifs de lutter contre la pénurie de logements en conservant sur le marché des logements loués qui correspondent aux besoins de la population (Préservation du parc locatif) et de promouvoir la construction de nouveaux logements qui correspondent aux besoins de la population (promotion du parc locatif).
- La loi cantonale sur le logement (LL) qui a pour but d'encourager la construction de logements à loyers modérés et bas en mettant à la disposition des communes et, par elles, des constructeurs, des capitaux à intérêt réduit.

La loi sur le logement réglemente l'attribution de logements subventionnés basée sur les critères du taux d'occupation (adéquation de la taille du logement à celle du ménage) et du revenu déterminant du ménage, tel que déterminé par le service cantonal du logement

- Les règlements cantonaux RCOLLM, sur les *Conditions d'occupation des logements à loyers modérés*, et RCOL sur les *Conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics*.
- Les dispositions communales, soit le préavis 4-2011 sur les *Conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire*, et le préavis 48-2014 sur le *Renforcement de la politique communale du logement : Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux*

Ces dispositions définissent notamment les conditions permettant à la Commune de sous-louer momentanément l'un ou l'autre des 14 logements qu'elle loue à l'année auprès de différentes gérances en ville de Renens. La disponibilité de ces 14 logements nous permet de répondre à des situations pour lesquelles aucune solution n'est en vue, donc d'éviter la rue à certains, le temps qu'ils se trouvent un logement en leur nom.

L'Office collabore avec différents partenaires. En premier lieu les institutions sociales et politiques avec qui l'Office partage un public, telles le service Enfance et cohésion sociale de la ville, l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) et, en particulier la travailleuse sociale du logement du Centre social régional (CSR). Ensuite avec les gérances et les propriétaires d'immeubles afin de connaître au mieux les logements en passe de se libérer et pour toute modalité de médiation avec les bénéficiaires existants ou potentiels.

### **Gestion de la liste d'attente**

Le traitement d'un cas particulier commence par l'accueil de sa requête à la réception.

La réceptionniste opère un premier tri. Pour être recevable, la requête doit émaner d'une personne habitant la Commune depuis au moins trois ans ou y travaillant depuis au moins cinq ans. L'Office peut déroger à cette règle si le demandeur a un lien particulier avec la Ville.

On constitue alors un dossier sur le demandeur – identité, profession, composition du ménage situation financière - (revenu, au bénéfice ou non d'allocations de toute sorte, menacé d'une poursuite éventuelle, d'acte de défaut de biens, etc.) – toutes questions que posent les gérances. Ce dossier permet d'évaluer les chances du demandeur de trouver un appartement sur le marché. Puis la responsable de l'Office conduit un entretien avec le demandeur. S'il y a urgence, il est redirigé vers les services sociaux compétents. Suite à l'entretien, le demandeur est inscrit dans la liste d'attente.

Lorsqu'un logement devient disponible, la sélection des demandeurs bénéficiaires se fonde sur les critères suivants :

Adéquation du logement avec la taille du ménage (dite « Taux d'occupation »), puis l'ordre d'ancienneté dans la liste, et enfin le degré d'urgence pouvant résulter de conditions particulières (comme la situation du logement disponible heureusement adaptée à une restriction de mobilité par exemple).

Les demandeurs sélectionnés sont avertis et invités à aller visiter le logement. Il leur revient de s'inscrire à la gérance qui opérera son choix. L'Office se réserve la possibilité de tenter d'influencer ce choix lorsqu'elle juge prioritaires des considérations humanitaires.

Les dossiers établis pour chaque demandeur peuvent leur être utiles lors d'inscription auprès de gérances, en dehors de toute intervention de l'Office.

L'inscription est valable un an. La liste est épurée chaque mois, un mois après le délai de validation. Ainsi les demandeurs doivent-ils renouveler leur inscription chaque année. Une réinscription ultérieure est toujours possible, avec la sanction de se retrouver en queue de liste.

Comme le parc des logements subventionnés est limité, les demandeurs sont incités à demander, sur la base d'un bail, des prestations complémentaires familles, qui viennent compléter leur revenu suffisamment pour assurer le paiement d'un loyer non subventionné. Pour tenir informées les gérances de ces dispositions, l'Office les rencontre annuellement. L'Office cherche d'ailleurs à mettre sur pied un système qui le tiendrait informé sans délai de toute libération d'appartement.

L'évolution démographique rend le marché du logement à Renens de plus en plus tendu, aussi attend-on avec impatience l'arrivée de la fondation Apollo.

L'information et l'incitation à agir sont une part importante du travail de l'Office. L'arrivée de M. Antoine Perret en mai 2018 comme chef de service et la réorganisation qui l'a accompagné apporte un soutien administratif bienvenu à l'Office.

Le nombre de ménages auxquels l'Office attribue un logement subventionné est de quelques unités par année, alors même que les demandes, de toute nature, que la réceptionniste doit traiter, est de l'ordre d'une vingtaine par semaine.

## Questions des commissaires

**Question :** Pourquoi l'Office fait-il partie d'un dicastère situé au Centre Technique Communal? N'aurait-il pas mieux valu qu'il soit à proximité immédiate du dicastère « Enfance et cohésion sociale » ?

**Réponse :** La question est pertinente et s'est posée à l'installation de l'Office au CTC.

Cependant l'expérience a parlé nettement en faveur de l'état existant. L'Office du logement a tout intérêt à anticiper ses besoins et entrevoir les possibilités d'y répondre pour ne pas être sans cesse au service de l'immédiateté. Le fait d'être voisin d'un dicastère qui s'occupe du futur lui permet d'en sensibiliser les services d'urbanisme et de police des constructions, à ses besoins prévisionnels en matière de logements, en nombre et en taille puis, en retour, d'être informé des bâtiments futurs, de leur architecture, des types de logements qui y sont prévus. Cette proximité finalement bienvenue ouvre des perspectives d'action aussi bien à l'Office qu'aux services de Mme Tinetta Maystre.

**Question :** Le service BaDoLoc a-t-il la responsabilité des conciergeries de tous les bâtiments communaux ?

**Réponse :** Oui, notre collaborateur Frédéric Perrin en a la charge, à l'exception de la Salle de spectacles, parce que les tâches de conciergerie de cette dernière sont particulières à son fonctionnement de salle de spectacles. Comme vous le savez, elle est sous la responsabilité de son administrateur, M. Yves Roulin.

**Question :** La Commission peut-elle accéder aux documents du préavis sur le dépassement des travaux de la « Ferme des Tilleuls » ?

**Réponse** : Vous êtes invités à proposer la tenue d'une séance pour ce faire et il vous est par ailleurs possible de nous faire parvenir vos questions. Nous y répondrons.

**Question** : Est-il envisageable de participer, en tant que membre du Conseil, à la plateforme intercommunale du logement ?

**Réponse** : Oui, la prochaine séance aura lieu le 27 mars.



## Organisation générale de l'office du logement

### Mandat

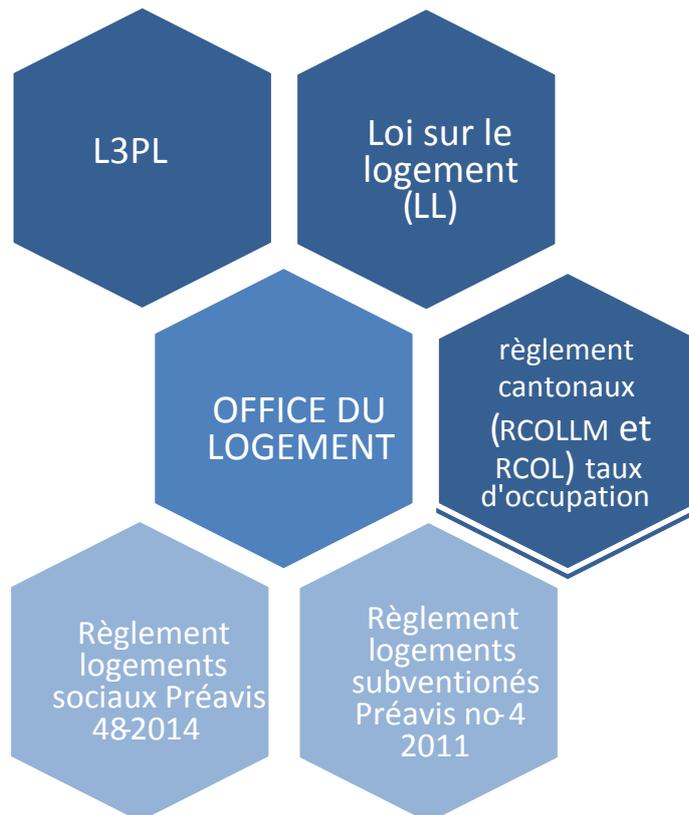
L'Office du logement travaille à la mise en œuvre de la politique annoncée par le programme de législature 2016-2021 de la Municipalité de Renens.

Pour rappel, en voici les principaux objectifs :

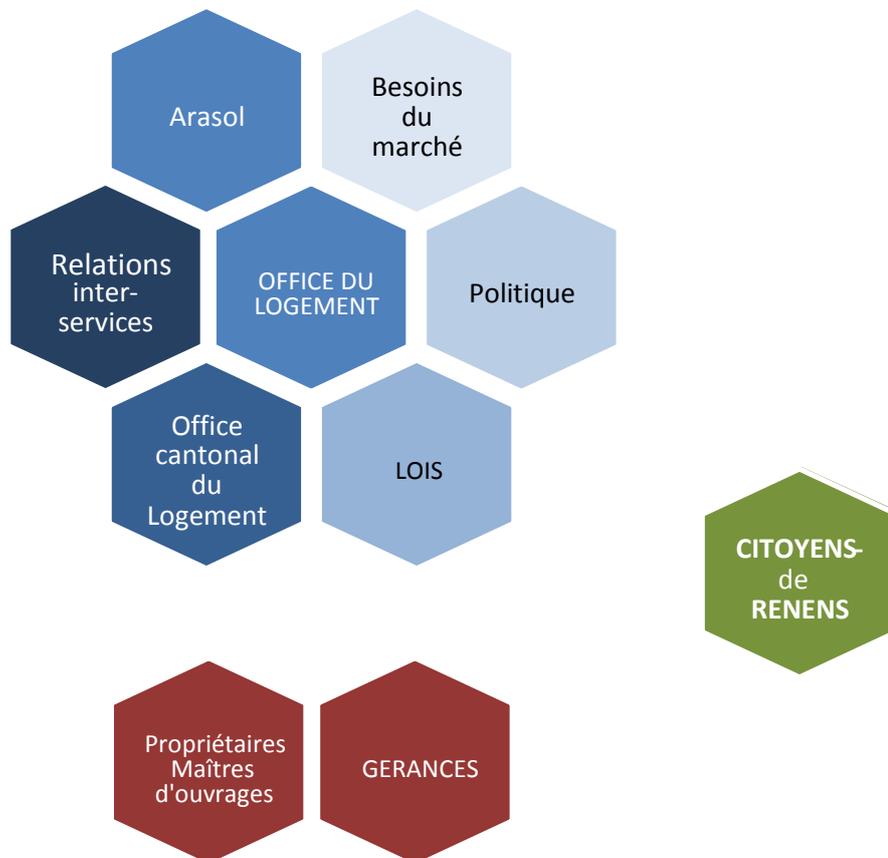
- Intensifier l'offre et la mixité en matière de logement
- Favoriser les logements d'utilité publique (LUP)
- Construire des logements adaptés pour les aîné.e.s
- Définir un plan d'action du logement social
- Favoriser les PPE

Pour ce faire, l'office du logement travaille sur la base de procédure et de lois.

### LES LOIS & REGLEMENTS



**Partenaires, public cible**



L'Office du logement travaille avec plusieurs acteurs, partenaires et le public cible.

Les citoyens sont des habitants de Renens rencontrant des problèmes de logement. Soutien, assistance, orientation...

Les partenaires sont des acteurs quotidiens ayant une influence ou apportant une aide à l'Office du logement.

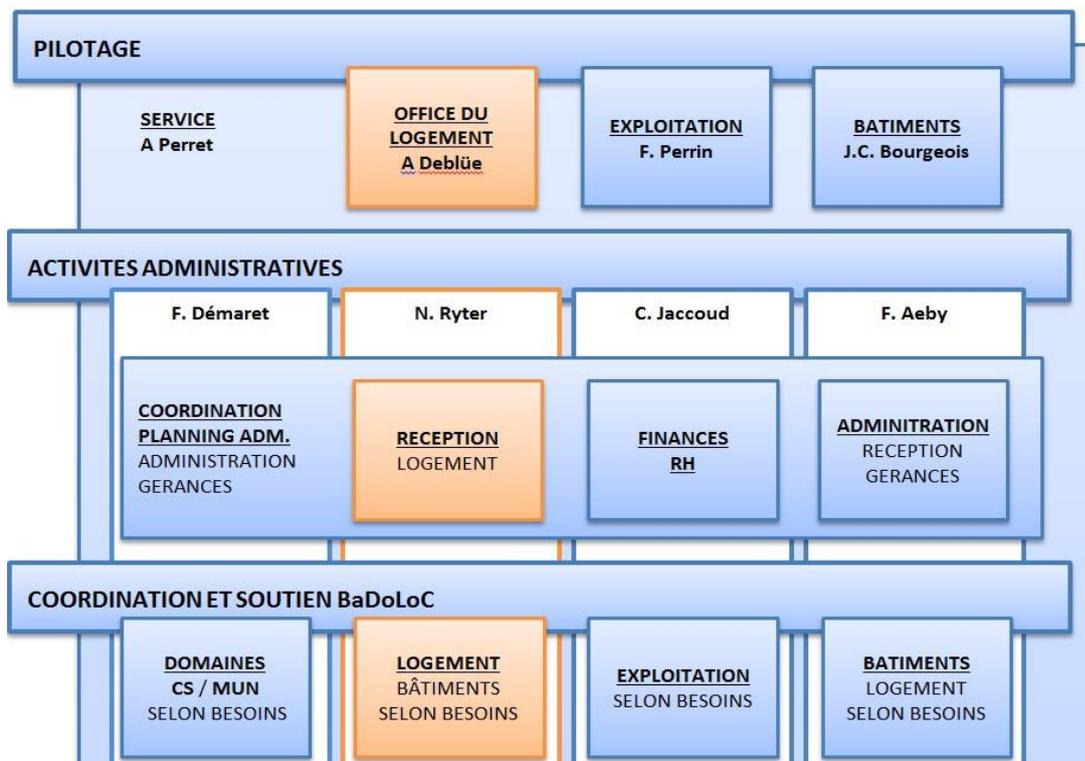
Les partenaires logements sont des acteurs du marché avec lesquels l'Office travaille afin de les orienter vers une gestion de projet, de parc ou des partenariats compatibles avec les besoins du marché et la politique annoncée par le programme de législature.

## Missions et activités de l'Office communal du logement

L'Office communal du logement est chargé des missions suivantes :

- Rédaction des rapports concernant les demandes de rénovation, transformation et démolition d'immeubles d'habitation, ainsi que les demandes d'aliénation d'appartements loués ;
- Gestion des préinscriptions pour les logements subventionnés et préavis sur les candidatures ;
- Information aux habitants sur les droits et devoirs des locataires, conseil sur les démarches à effectuer; orientation sur les possibles prestations sociales existantes dans le canton de Vaud et vers les services spécialisés ad hoc
- Collaboration avec l'ARASOL et la travailleuse sociale logement
- Gestion de l'attribution en sous-location de logements sociaux en collaboration avec le Centre Social Régional de Renens ;
- Établissement de la statistique annuelle des logements vacants sur la commune ;
- Participation à l'application de la politique du logement de la ville de Renens, à la gestion de projets et au suivi des dossiers de logements subventionnés et/ou protégés et adaptés

## Organisation générale



Visite du 4 avril 2019,

Pour les réponses aux questions sur la gestion du chantier de la Ferme des Tilleuls

La Commission de gestion :

Le président : Gérard Duperrex

Les membres : Elodie Golaz Grilli, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Byron Allauca, Frédérique Beauvois, François Bertschy, Michele Scala, Jean-Marc Dupuis et Suzanne Sisto-Zoller.

Les membres de la Municipalité :

Jean-François Clément, Syndic, Didier Divorne, Conseiller municipal

Antoine Perret, Chef de service, Jean-Claude Bourgeois, Adjoint du chef de service

Philippe De Almeida, service de l'Urbanisme – M. Philippe De Almeida a été responsable du projet dans sa phase de conception et c'est M. Bourgeois qui, après la transmission du dossier du Service Urbanisme au Service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes en a surveillé l'exécution.

Avant d'aborder le sujet du jour, une commissaire souhaite poser quelques questions qu'elle n'a pas pu poser, faute de temps, durant la visite du 5 mars.

**Il s'agit de questions relatives aux appartements de secours.**

**Question :** L'appartement de secours sis au 8, avenue de Saugiaz, semble héberger les mêmes occupants depuis de nombreuses années. Est-ce là vraiment la vocation d'un appartement de secours ?

**Réponse :** Oui c'est bien le cas, mais nous avons d'autres appartements que nous ne sous-louons que pour deux ans au maximum. Le cas de Saugiaz 8, c'est vrai, mérite que nous l'examinions et nous le ferons. De toute façon les occupants dont vous parlez n'y pourront plus rester longtemps puisque le bâtiment sera prochainement démolé en même temps que seront évacués les containers de l'école des Pépinières. Le Conseil communal aura à se prononcer cette année encore sur le préavis concernant le concours d'architecture du projet Verdeaux-Pépinières-Saugiaz.

**Question :** Au sujet des expulsions, combien y en a-t-il eu, et quelle proportion d'entre elles n'a pas trouvé à se reloger ? Quels sont les motifs d'expulsion ?

**Réponse :** Comme le mentionne le rapport de gestion communal, la Justice de Paix a requis onze expulsions forcées en 2018.

Dans tous ces cas la travailleuse sociale de l'ARASOL prend contact avec les personnes expulsées pour les suivre de près dans la recherche d'une solution à leur problème de logement. Elle informe régulièrement l'Office du logement de l'évolution de la situation.

En 2018, sur les onze expulsions forcées requises, dix l'ont été à cause du défaut de paiement du loyer et une à cause du comportement inadéquat dans l'immeuble de l'habitant concerné. Des onze cas, huit ont soit trouvé à se reloger grâce à leur réseau personnel soit ont trouvé matière à conciliation avec la gérance pour rester sur place. En 2018, l'application par la Commune du programme « logement social » et des conclusions du préavis N° 48-2014 a permis à quatre familles expulsées d'être relogées et suivies par la travailleuse sociale de l'ARASOL (trois cas d'exécution forcée et un cas de prononcé d'ordonnance d'expulsion, étape précédant l'exécution forcée).

**A propos de l'éclairage du passage souterrain du 14-Avril**

**Question :** Cet éclairage est défaillant, des néons y sont hors service. Allez-vous y remédier ?

**Réponse :** La disparition de plusieurs vitrines et leur remplacement par des panneaux en bois, a tari les sources de lumières dans le passage. Celui-ci sera d'ailleurs désaffecté à

l'occasion de la mise en double sens de l'avenue et c'est pourquoi nous n'y faisons pas de gros frais. Mais je veillerai à faire remplacer les néons hors d'usage.

### **Propos de M. Didier Divorne à propos de la Ferme des Tilleuls**

Vous avez reçu

1. Le rapport à la Commission des finances du 15.09.2015 qui annonçait un dépassement de 1 million de francs par rapport au montant de CHF 5'293'912.- du Préavis 43-2013. Ceci se passait au cours de la législature précédente.
2. Le rapport à la commission des finances du 09.05.2018 qui annonçait un deuxième dépassement de CHF 731'795.-, diminué de la subvention fédérale pour des travaux de conservation du patrimoine de CHF 416'750.- soit finalement de CHF 315'045.-

Le deuxième dépassement s'est révélé nécessaire pour rendre les bâtiments de la ferme et de l'annexe vraiment habitables et exploitables. Pour l'annexe, le futur occupant pressenti était censé en aménager l'intérieur à son idée. Comme il a fait défaut, nous avons dû amener le bâtiment à un niveau propre à sa mise à disposition de la Fondation de la Ferme des Tilleuls.

Nous avons déjà fait souvent état des nombreuses surprises rencontrées en cours de travaux, comme l'absence de clarté des directives de « Monuments et Sites », comme les dégâts occasionnés par l'occupation redoublée de squatters, qui de surcroît, nous rendait tout examen approfondi de l'immeuble impossible, nous laissant dissimulées des dégradations insoupçonnées.

Les factures sont maintenant toutes rentrées et le décompte final sera un peu inférieur au montant total annoncé dans le deuxième document ci-dessus. Dans l'ensemble, et quoiqu'il puisse paraître, nous avons fait usage de nos ressources avec la plus grande parcimonie. Il nous restera à faire quelques aménagements extérieurs de surface, en bordure de la future voie du tram. Sinon, les travaux à la charge de la Commune sont tous terminés.

### **Propos de M. Jean-François Clément**

C'est en définitive une belle réalisation, issue d'un projet déjà ancien. En 2006 les CFF voulaient détruire l'annexe, mais c'est en 2008 que nous leur avons racheté la parcelle 686 avec la ferme, l'annexe et le terrain de boules au prix de CHF 1,8 million. C'était là une occasion d'augmenter notre patrimoine à ne pas manquer. Il aurait été mal compris de ne pas la saisir. Ensuite le projet de faire une sorte de musée dans la ferme s'est développé nous avons présenté au Conseil les préavis successifs que vous connaissez.

Avec ce projet nous avons expérimenté quelque chose que nous n'avions pas anticipé, l'extrême difficulté d'évaluer les coûts de restauration d'un objet ancien et classé, en l'espèce classé par l'état de Vaud avec une note 2. Cette dernière caractéristique nous a mis à la merci du canton qui, en l'occurrence, commande et ne paie pas. Cela lui permet d'imposer des exigences extrêmes, ce qu'il ne s'est pas privé de faire.

Nous avons pêché là par méconnaissance, et puis aussi par modestie. Nous aurions dû faire une analyse de risque. L'aspect positif de la chose est que cela nous a donné l'occasion d'un processus d'amélioration continue, utile à l'exécution à venir de nos mandats politiques.

### **Complément de M. Didier Divorne**

Ainsi pour le projet Château 17 nous avons immédiatement requis le concours de Monuments et Sites et tout cela va nous servir aussi lorsqu'il s'agira d'aborder la rénovation de la Salle de spectacles.

## Questions des commissaires

**Question :** Le document 2 nous apprend que le dépassement pour l'annexe était de CHF 351'795.- Selon les règles un tel montant devait automatiquement passer par l'approbation du législatif. Cela a-t-il été fait ?

**Réponse :** Lorsqu'il s'agit du dépassement d'un crédit dans le cadre d'un préavis voté, la Municipalité doit informer la Commission des finances qui rapporte au législatif.

Le tout fait finalement l'objet d'un préavis de bouclage. Celui qui nous occupe ici est en préparation et sera bientôt soumis au Conseil communal.

**Question :** Mais dans le cas de cette annexe, ne s'agissait-il pas d'un changement d'affectation, qui lui ne peut se faire, ni se financer, sans l'approbation du législatif ?

**Réponse :** Non, en fait, il n'y a pas eu de changement d'affectation parce qu'il n'avait pas d'affectation au départ. Il y avait dans l'air plusieurs idées, mais, s'agissant d'un projet évolutif, aucune n'a jamais fait l'objet d'une décision.

Actuellement le rez-de-chaussée, la partie atelier, est occupé. L'étage va être mis en location par la Fondation de la Ferme des Tilleuls. Cela fait un certain temps que l'on a imaginé que les locataires des étages seraient des artistes qui travailleraient dans l'atelier du rez-de-chaussée.

Tous les locaux, de la ferme comme de l'annexe, sont virtuellement loués par la Ville à la fondation de la Ferme des Tilleuls, qui les gère, les occupe et les sous-loue selon les opportunités, selon ses besoins.

A ce jour, le montant de la location des deux bâtiments ensemble est évalué à CHF 240'000.- (CHF 180'000.- + CHF 60'000.-) par année ; mais il n'est pas perçu, transformé et comptabilisé comme une subvention de la Commune. Le revenu des sous-locations que la Fondation est en passe d'encaisser n'a pas pour vocation de lui permettre un bénéfice, mais de l'aider dans le paiement des charges d'exploitation qu'elle va devoir assumer.

## Gestion Urbaine - Développement durable

Visite du 5 mars 2019, 16h30 – 17h15

### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Byron Allauca, Frédérique Beauvois Elodie Golaz Grilli, Philippe Hertig, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Michele Scala et Suzanne Sisto-Zoller.

### Les membres de la Municipalité et de l'administration :

Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale, Alain Peneveyre, Chef de service

Au cours du mois précédent, la commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Gestion urbaine-Développement durable, il s'agissait de :

1. *Organisation et règlement de service de la voirie*
2. *Objectifs et conditions des travaux quotidiens des agents*
3. *Bilan des initiatives de propreté urbaine*

## Réponses écrites du service Gestion urbaine - Développement durable

### **1. Organisation et règlement du service de la voirie**

*La section Propreté urbaine est composée de 9 collaborateurs. Six d'entre eux sont affectés à un quartier particulier (Florissant, Baumettes/Sur la Croix, Verdeaux, Centre-Ville, Longemalle et Village) pour le balayage des rues, des trottoirs, et pour la vidange des poubelles de rues. Un collaborateur se charge, lui, du nettoyage des parcs et des promenades. Le Chef d'équipe, en plus de gérer son personnel, s'occupe du nettoyage des WC publics, des fontaines et du mobilier urbain. Enfin, un collaborateur conduit la balayeuse de route selon un parcours quotidien défini, le mercredi après-midi étant réservé à l'entretien de la balayeuse. Une à deux fois par mois, un collaborateur de la section Logistique est détaché pour le lavage des passages sous-voies, de la Place du Marché, des arrêts de bus, et d'autres endroits en fonction des besoins.*

*Il n'existe pas de règlement spécifique à cette équipe. Les instructions générales du Service sont applicables à toutes ses sections. Les collaborateurs de la section Propreté urbaine sont donc également astreints au service de piquet du week-end et au service hivernal.*

### **2. Objectifs et conditions des travaux quotidiens des agents**

*Les agents de propreté commencent généralement leur journée de travail à 7h du matin, sauf en été, où ils commencent à 6h afin de rendre plus rapidement propre les places et les parcs très fréquentés en soirée. Astreints comme tout le personnel communal à 41h30 hebdomadaires, leur tournée respective commence généralement par les endroits "critiques", selon les quartiers (Gare, Centre-ville, Village et Migros de Florissant).*

*Les priorités sont fixées au fil des saisons, avec des spécificités comme les feuilles mortes en automne ou les endroits fréquentés en soirée durant la période estivale. En hiver, ils sont sensibilisés aux passages critiques et épandent du sel à la main.*

*Ils sont tous équipés d'un bérot de balayeur, de balais de bruyère, d'une pince à déchets et d'une souffleuse électrique.*

### **Bilan des initiatives de propreté urbaine**

Suite au dépôt du préavis N° 91-2015 - Amélioration de la propreté en Ville, bilan, stratégie et mesures, les 12 mesures ont été déployées.

- 1<sup>ère</sup> mesure : acquisition d'un véhicule supplémentaire dédié à l'arrosage

Ce nouveau véhicule a été acquis en août 2016. Il correspond tout à fait au cahier des charges et satisfait pleinement les utilisateurs de la section Espaces verts pour l'arrosage des massifs et des végétaux.

Ce nouveau véhicule libère la laveuse qui peut, du coup, être utilisée de façon plus régulière pour le lavage de la Place du Marché, des passages sous-routes, des rues piétonnes, etc.

L'engagement d'un aide-jardinier supplémentaire en 2018 a permis d'optimiser cette mesure.

- 2<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un petit véhicule supplémentaire

L'acquisition d'un petit véhicule électrique s'est faite en juillet 2016. Un collaborateur de l'équipe de maintenance a été spécialement formé pour exécuter un passage quotidien dans tous les parcs et promenades de la ville pour y collecter les déchets.

Cette mesure soulage grandement les balayeurs de rues dans leur tournée quotidienne ; les parcs n'ont jamais été aussi propres. Le point négatif reste la quantité de déchets collectés quotidiennement dans ceux-ci.

Autre effet positif : le contact direct et respectueux entre les utilisateurs des parcs publics et le collaborateur en charge de cette mission. Celui-ci se fait le porte-parole de la Ville auprès des jeunes utilisateurs essentiellement, ce qui est plus efficace que tous les panneaux explicatifs du monde.

- 3<sup>ème</sup> mesure : acquisition d'un aspirateur Glouton

La livraison de cet outil a eu lieu en juin 2016. Comme décrit dans le préavis, il est d'une grande efficacité pour nettoyer les pieds d'arbres et les espaces entre les voitures stationnées. Les collaborateurs apprécient de pouvoir y recourir une à deux fois par semaine.

Le seul point négatif de cet engin est son manque de souplesse lors des passages d'un balayeur à l'autre. Son matériel d'entretien et de recharge étant relativement important, il n'est utilisé qu'au centre-ville. Ceci dit, c'est là qu'il est le plus nécessaire et le plus efficace.

- 4<sup>ème</sup> mesure : implantation de conteneurs enterrés de proximité réservés à l'usage du service Gestion urbaine-Développement durable

Sur les six conteneurs enterrés prévus dans le préavis, trois ont déjà été implantés, soit un au parc des Cèdres pour le quartier de la Gare, un aux Biondes en collaboration avec la SCHR pour le quartier des Baumettes, et un à la Croisée, en raison de la nouvelle implantation du complexe.

Cette mesure, bien que peu visible pour les habitants, facilite grandement le travail des balayeurs de rues, qui peuvent se délester plus souvent du chargement de leur bérot, notamment des sacs de 110 litres des poubelles de rues.

Le prochain quartier, Village/Verdeaux, sera équipé en 2019.

- 5<sup>ème</sup> mesure : amélioration des poubelles de ville et de leur propreté

Initialement, 30 poubelles supplémentaires ont été prévues dans le préavis, mais dans les faits, ce sont 55 nouvelles poubelles qui ont été mises en place, avec les nouveaux espaces de détente proposés à la population, tels que les Jardins de l'Avenir, le parc du Censuy et le parc de la Croisée. Les obstrucateurs posés sur les poubelles afin de limiter le volume des déchets jetés ont parfaitement joué leur rôle en permettant le dépôt des déchets de rues et non des déchets ménagers.

Les balayeurs ont été équipés d'un produit désinfectant pour le nettoyage de celles-ci. La décharge de certaines tâches dans les parcs (voir ci-dessus) permet de réaliser ce travail important.

- 6<sup>ème</sup> mesure : sensibilisation et information

Comme proposé dans le préavis, le nouveau slogan "Respecte Renens" a remplacé avantageusement "Renens Ville propre". Décliné sous forme d'autocollants, il est visible à l'arrière des véhicules du service Gestion urbaine-Développement durable, sur les poubelles de ville, sur les camions de nos transporteurs, et sur les supports tels que les affiches et flyers de sensibilisation à la propreté urbaine.

De plus, les collaborateurs en charge du nettoyage de la voie publique ont été mis en valeur sur des affiches mondiales posées dans "leur" quartier d'action respectif. Sous le slogan, le message "Je suis là pour vous, respectez mon travail" a été très apprécié des collaborateurs en question, ainsi que de la population, qui a montré beaucoup de sympathie à leur égard.

Une seconde campagne a été réalisée à la rentrée du mois d'août 2017 avec le nouveau message : "Passé de bonnes vacances ? Moi? là pour vous ! Respectez mon travail".

Si l'on ajoute la conférence de presse très bien relayée par les médias, cette mesure aura tenu toutes ses promesses.

- 7<sup>ème</sup> mesure : allongement du temps de travail pendant le week-end

Cette mesure est officiellement en vigueur depuis le 30 avril 2016. Les collaborateurs du Service travaillent désormais 3 heures de plus par week-end afin de nettoyer, entre autres, le quartier de Florissant, de la Gare, et les alentours de la Salle de spectacles le samedi et le dimanche. Dans un premier temps, ces 3 heures supplémentaires ont été compensées sous forme de rémunération. Toutefois, en faisant un bilan en fin d'année 2016 avec les intéressés, il est apparu qu'une partie d'entre eux préfèrent reprendre leurs heures supplémentaires en congé. Aussi, depuis le début de l'année 2017, les collaborateurs exécutant les services de piquet du week-end ont le choix entre une compensation financière ou une reprise en congé.

Sur le terrain, les résultats sont réjouissants. Hormis quelques cas isolés, aucune plainte des habitants n'est parvenue, ni au Service, ni à Polouest, pour un excès de littering le week-end dans les rues. Cela n'est hélas pas encore le cas dans certains parcs communaux qui, pris d'assaut les soirs de grillades, sont jonchés de détritrus au petit matin. Des solutions au cas par cas sont analysées par le Service et mises en place au fur et à mesure.

- 8<sup>ème</sup> mesure : modification des piquets de neige

La mesure qui consiste à désigner 15 collaborateurs du service Gestion urbaine-Développement durable pour assurer le service de piquet de neige pendant le pont de Noël et de Nouvel An a été inaugurée au cours de l'hiver 2016/2017. Toutefois, l'absence de neige n'a pas permis de tester son efficacité. Elle a donc été reconduite durant l'hiver

2017/2018 avec l'autre moitié des collaborateurs, ainsi que durant l'hiver en cours 2018/2019. Jusqu'ici, les résultats de cette mesure correspondent parfaitement à nos attentes.

- 9<sup>ème</sup> mesure : accès aux WC des établissements publics

Cette mesure connaît un beau succès, et cela dès le départ. En effet, tant les habitants que les restaurateurs, qui ont joué le jeu avec plus de trente participants sur cinquante établissements (record absolu en Suisse), sont ravis de cette mesure.

Du côté des commerçants, celle-ci leur assure une belle image d'ouverture d'esprit. Ils n'ont pas constaté d'abus et ont tous signé pour une année supplémentaire. Pour rappel, la Ville défraie la prestation à hauteur de CHF 150.-/an. Du côté de la population, les retours sont excellents, surtout chez les aînés.

De plus, la Ville de Renens a été citée en exemple dans tous les journaux de Suisse romande. La mesure est désormais proposée systématiquement aux nouveaux tenanciers. Tous ne signent pas, mais de nouveaux commerçants ont accepté de jouer le jeu, comme la Boulangerie-Pâtisserie BESSA Sàrl, le Café des Tilleuls et Pain Café & Compagnie à la Croisée.

- 10<sup>ème</sup> mesure : contrat d'entretien hivernal public-privé

Cette mesure, qui propose un contrat hivernal applicable sur les chemins et les routes privés en forte déclivité et pouvant s'avérer dangereux pour les utilisateurs, n'a pas encore été mise en action.

En effet, les faibles précipitations neigeuses de ces dernières années n'ont pas nécessité de proposer un tel contrat. Néanmoins, le Service restera attentif aux besoins en la matière durant les hivers à venir.

- 11<sup>ème</sup> mesure : entretien des cours de collèges

Comme annoncé dans le préavis, deux collaborateurs de la section Exploitation du service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes ont été détachés pour exécuter, entre autres, cet entretien.

Ainsi, après les "grands nettoyages" des collèges, ces deux employés décalent leurs vacances estivales. Ils peuvent ainsi assurer le nettoyage courant des cours d'école pendant les vacances scolaires d'été. De plus, durant cette période, la balayeuse du service Gestion urbaine-Développement durable effectue une à deux tournées dans les préaux.

Le seul point négatif de cette mesure est que les deux collaborateurs de piquet doivent prendre leurs vacances pendant les périodes de cours. Le résultat, quant à lui, est probant.

- 12<sup>ème</sup> mesure : contrat d'entretien public-privé avec les établissements publics

Une séance d'information a réuni une trentaine de représentants des établissements publics de Renens, la Police du commerce et la Direction du service Gestion urbaine-Développement durable. Dans un seul et même contrat de confiance, les adhérents au concept "Toilettes accueillantes" ont signé une charte pour le maintien de la propreté dans les environs immédiats de leur établissement.

On peut constater que les divers points figurant dans la charte sont globalement bien respectés. Ce contrat "win-win" est également proposé aux nouveaux établissements.

L'installation systématique de cendriers à la sortie des établissements peut encore être

améliorée.

### **Conclusion**

*Même si toutes les mesures n'ont pas encore déployé tous leurs effets, la Direction du service Gestion urbaine-Développement durable est globalement très satisfaite de ces résultats.*

*La pression pour maintenir une ville propre et accueillante ne doit cependant pas être relâchée. La sensibilisation et la communication doivent être poursuivies, afin d'entretenir ce dialogue avec la population.*

*La mise à disposition d'un matériel performant ainsi que d'un nombre de collaborateurs suffisant pour entretenir les nouveaux espaces publics, constituent une priorité si l'on veut garder un niveau de propreté satisfaisant et agréable. La Direction du Service compte poursuivre ses efforts dans ce sens et proposer, pour ce faire, de nouvelles adaptations à la Municipalité.*

*La Communication sur les nouvelles amendes d'ordre prévue dans le préavis N° 30-2018 - Adjonction d'un article 87bis au Règlement communal de police sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de la vie - sera lancée au printemps 2019. Celle-ci viendra compléter les actions menées pour le maintien de la propreté en Ville de Renens.*

### **Compléments d'informations de la Municipale et du chef de service**

Deux projets ont particulièrement occupé le service : la mise sur pied de la bourse solaire participative, qui sera très bientôt lancée, et l'introduction des mesures propres à l'obtention du label Gold de l'Association Cité de l'énergie. Ce label reconnaîtra à notre Commune son engagement marqué en faveur de l'utilisation parcimonieuse de l'énergie, de la promotion des énergies renouvelables, de la protection du climat, et d'une mobilité respectueuse de l'environnement. Au dernier audit, répété tous les quatre ans, nous étions près de l'obtenir. Nous avons fait depuis les efforts nécessaires pour faire le pas décisif au prochain audit ; et nous sommes confiants.

Pour faire des économies d'argent, nous avons remis en soumission le transport des bennes de balayages et des déchetteries mobiles d'une part, et nous avons dénoncé la convention qui nous liait à la déchetterie de Bussigny d'autre part.

D'autres projets nous ont aussi occupés : le réaménagement du parc de la Mèbre et la conception du réaménagement du parc de la Delèze, en face du CTC.

### **Questions des commissaires**

**Question :** Comment pensez-vous régler le problème des mégots de cigarettes ?

**Réponse :** Nous allons ajouter progressivement des cendriers aux poubelles communales, à partir du centre-ville. Ceci est d'autant plus pressant que des amendes d'ordre pourront être infligées à ceux qui jeteront leurs mégots par terre. Il faut donc offrir aux gens la possibilité de faire juste. Une campagne d'information va avertir le public de l'introduction de ces amendes.

**Question :** vous affichez une certaine satisfaction quant au traitement des déchets par le public. Quel en est le motif ?

**Réponse :** La pesée des bennes d'ordures, qui les révèle d'un quart plus légères qu'autrefois ; on a passé de 200 à 150 tonnes.

**Question :** La mise à disposition de matériel (tables, bancs, etc.) et de prestations de montage (tentes, vitabris, etc) pour des manifestations d'associations privées se font à quelles conditions ?

**Réponse :** C'est la Police du Commerce qui réceptionne les demandes, leur donne suite et nous les transmet. Ces services sont gratuits pour les manifestations des associations à but non lucratif, sur préavis de la Commune.

**Question :** La liste sur Internet des établissements qui laissent leurs toilettes à la disposition du public est difficile d'accès et pas à jour.

**Réponse :** La mise à jour demande un suivi constant de la liste des exploitants et, à chaque changement, de prendre contact avec le nouveau pour savoir s'il souhaite adhérer au concept des toilettes accueillantes. Nous tâcherons de faire ce suivi au plus près et de simplifier le chemin d'accès à la liste sur le site de la Ville. Sachez que tous les nouveaux restaurateurs qui acceptent de figurer sur la liste sont cités dans le Carrefour Info.

**Remarque N° 2 :** Nous comprenons votre réponse, mais constatons qu'il n'y a pas suffisamment de toilettes accueillantes, Nous apprécierions que la Municipalité porte plus d'attention au développement et à la qualité de ce concept.

Réponse de la Municipalité : La Municipalité mène plusieurs actions dans ce sens. En date du 22 mai dernier, une dizaine de lettres avec un talon réponse ont été envoyées aux nouveaux établissements publics ou ceux ayant changé de propriétaire. Et très prochainement, le concept sera présenté sur une page ad hoc du site internet de la Ville.

**Question :** Il y a eu une information au personnel communal sur les comportements sobres en énergie. Pourquoi pas à la population ?

**Réponse :** La conférence à laquelle vous faites allusion était l'une des actions à réaliser en vue de l'obtention du Label Gold de Cité de l'énergie. Mais il est parfaitement envisageable de présenter cette même conférence, ou toute autre sur un thème analogue, au conseil communal, et/ou à la population.

**Question :** Le sentier dans le Bois Creux n'est plus entretenu et est, de ce fait, devenu impraticable. Pourquoi ?

**Réponse :** Tout d'abord il faut préciser que seule une toute petite partie de ce bois est sur le territoire de notre Commune et que le reste est sur celui du Canton. De plus, ce sentier est essentiellement sur le territoire de Chavannes et enfin c'est l'Université de Lausanne qui le souhaite inaccessible aux promeneurs pour faire dans le bois une étude de biodiversité. Le Canton explique tout cela à l'aide d'un panneau récemment installé sur les lieux.

**Question :** Les talus herbeux disparaissent, au Simplon par exemple, et c'est dommage. Que faire ?

**Réponse :** C'est vrai. Nous tentons de limiter ces disparitions quand nous en avons la compétence et, en compensation, dans le cas du Simplon par exemple, nous allons remettre des arbres.

**Question :** Comment s'organise le « piquet de neige » ?

**Réponse :** Chaque semaine, du 15 novembre au 15 mars, quatre employés sont de piquet. Ils écoutent la météo et, s'il y a danger de verglas ou de chute de neige, ils restent attentifs. Selon leurs observations nocturnes, ils sortent en rue juger de l'état des chaussées. S'ils en constatent le besoin, ils alertent les services de salage ou de déneigement pour réagir avant la circulation matinale.

**Question :** Quatre arbres ont été enlevés à l'avenue du 24-Janvier, sur le trottoir nord, en face de l'ECAL. Les carrés de terre où ils étaient enracinés ont été laissés tels quels. Pourquoi ?

**Réponse :** Ce trottoir est en mauvais état, de surface irrégulière. Il sera prochainement dégrappé et revêtu de gravillons stabilisés, afin d'en rendre la surface perméable et plus agréable à la marche.

**Question :** Les décorations lumineuses de fêtes seront-elles bientôt changées ?

**Réponse :** Ces décorations de fêtes ont une durée de vie limitée à 7 ou 8 ans, pour un coût relativement élevé. Le dernier achat important s'est monté à CHF 400'000.-, faisant l'objet du préavis N° 113-2011). Il est également possible de les louer, toutefois à un prix onéreux d'environ CHF 50'000.- par année. Aussi, afin de faire perdurer la tradition des illuminations des fêtes de fin d'année à laquelle la population est attachée, nous avons opté pour un renouvellement progressif des infrastructures. Le choix se porte sur des installations de la technologie LED pour une consommation maîtrisée d'énergie, et se fait d'entente avec les grands commerces dans le but d'harmoniser les décorations.

**Observation. Remarque ou question complémentaire N° 1 :** Est-ce que les infrastructures qui ont été posées dans le préavis cité peuvent-elles rester ? Si oui quel est le coût effectif de la décoration seule.

Réponse de la Municipalité : Ce sont justement les infrastructures financées par ce préavis qui sont remplacées progressivement. Les rues se modifient, les carrefours changent, et il est ainsi extrêmement difficile de chiffrer les coûts. Nous planifions en fonction des opportunités liées à des travaux en cours d'année, en spécifiant les montants et les lieux dans les budgets.

**Question :** La préparation de la bourse solaire participative a eu quel coût en EPT ?

**Réponse :** Cette tâche de la responsable du projet l'a occupée de manière très variable. Très approximativement, c'est de l'ordre de 0,2 EPT.

## Urbanisme - Travaux

Visite du 5 mars 2019, 15h25 – 16h18

### La commission de gestion :

Le président : Gérard Duperrex

Les membres : Byron Allauca, Frédérique Beauvois Elodie Golaz Grilli, Philippe Hertig, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Michele Scala et Suzanne Sisto-Zoller.

### Les membres de la Municipalité et de l'Administration:

Tinetta Maystre, Conseillère municipale - Martin Hofstetter, Christophe Sarda, Chefs de service.

Au cours du mois précédent, la Commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Urbanisme et Travaux, il s'agissait de :

1. *Renens en mouvement : état des travaux de la gare, part de la ville, programme d'avancement ?*
2. *Plan directeur intercommunal : quelles nouveautés en 2018 ? La liste est-elle exhaustive ? État des lieux des chantiers au 31.12.18? Circulation au centre-ville ?*
3. *Problèmes d'urbanisme non résolus.*

### Réponses écrites du service Urbanisme - Travaux

#### **Renens en mouvement : état des travaux de la gare, part de la Ville, programme d'avancement**

*Les travaux de la passerelle Rayon-Vert se déroulent selon le planning et en coordination avec les CFF et les tl. L'appui sur le quai 3 a été terminé début 2018, le demi quai 3 nord a été mis en service par les CFF en avril. L'appui sur le quai m1 a été construit de mai à novembre 2018, mois où le quai m1 a pu être mis en service par les tl. Certains travaux de finition seront encore entrepris en 2019.*

*Concernant les finances, les 2 appuis Rayon-Vert ont été réalisés par Implenia dans le cadre du budget défini par le préavis. La part de Renens est de 4/8 des frais, après déduction des subventions reçues qui sont également réparties entre les communes selon les accords passés (Crissier et Ecublens 1/8, Chavannes 2/8 et Renens 4/8). Les demandes de subventions fédérales et cantonales sont établies régulièrement et le service des finances a envoyé les factures aux communes partenaires.*

*Au Nord, l'ancien terminus du tram ainsi que la villa de la rue Crissier 1b ont été démolis par la commune dans le cadre du projet Rayon-Vert. Grâce à la levée de l'effet suspensif octroyé par le tribunal fédéral pour les travaux sur le site de la gare, le chantier tram a pu démarrer les travaux préparatoires en octobre, ce qui permettra de construire l'appui sur le futur quai 4, au centre de la rue du Terminus actuelle, dès juillet 2019.*

*Les 4 appuis de la passerelle seront prêts pour recevoir les structures métalliques de la passerelle qui seront mis en place en 3 parties avec une grue de grande capacité à fin novembre 2019.*

*Les procédures en cours contre le permis de construire du tram ne permettent pas de finaliser sereinement le planning de la fin des travaux au nord, mais certaines options ont été prises pour permettre de terminer la passerelle en mai 2021. Les aménagements définitifs de*

*la place dépendront de l'avancement des travaux du tram qui dépendent encore de la décision du tribunal fédéral.*

### **Plan directeur intercommunal: quelles nouveautés en 2018?**

*Le Service de l'urbanisme a eu l'occasion de présenter en détail l'avancement du PDi à une séance de la CUAT le 11 décembre 2018. Rappelons que ce projet se fait en commun entre les 8 communes du district dans le cadre du SDOL. Les éléments marquants en 2018 sont l'établissement définitif du diagnostic, avec 13 enjeux et 13 objectifs retenus, portant sur les thèmes de l'urbanisme, de l'économie, du patrimoine construit et paysager, de l'environnement et de l'énergie, ainsi que de la mobilité.*

*Il en découle un projet de territoire qui développe 7 orientations stratégiques sur les thèmes en question.*

*La mise en œuvre de ce projet de territoire, avec les mesures concrètes nécessaires, suivra dans un second temps.*

*La première étape (le projet de territoire) tient dans un volumineux rapport et plusieurs cartes, dont la Municipalité a pris acte dans sa séance du 3 décembre 2018, séance où elle a également validé l'importante démarche de concertation publique prévue pour début 2019 (en cours du 12 février au 12 mars 2019).*

### **Problèmes d'urbanisme non résolus?**

*La liste des thèmes traités dans le cadre du PDi explique l'inversion de ces deux questions : l'urbanisme traite des enjeux de société qui impactent le territoire, c'est à dire le cadre de vie où nous évoluons. Ceux-ci sont nombreux, touchent tous les domaines de l'activité humaine et sont en constante évolution. Et, la ville évolue avec eux. Il s'agit dès lors d'adapter les réponses régulièrement. La prise en compte, par exemple, des nouvelles conditions climatiques et leurs conséquences sur notre mode de vie en est une illustration. La crise du logement en est une autre.*

*L'urbanisme pourrait donc être compris en soi comme un problème jamais résolu. Toutefois, nos travaux consistent à relever les défis pour répondre territorialement aux enjeux de sociétés.*

*A l'intérieur de ce cadre, nous travaillons sur plusieurs dossiers à des stades divers d'avancement, dont voici les principaux :*

- |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - plan directeur intercommunal        | en élaboration                      |
| - plan d'affectation Gare-sud         | approuvé en 2013, en chantier       |
| - plan d'affectation Les Entrepôts    | approuvé en 2014, en chantier       |
| - plan d'affectation Malley-Gare      | approuvé en 2016, projets à l'étude |
| - plan d'affectation Malley-Gazomètre | en élaboration                      |
| - plan d'affectation Baumettes        | en élaboration                      |
| - plan d'affectation Terminus         | débuts                              |
| - plan d'affectation Chêne            | arrêt                               |
| - plan d'affectation Kodak            | en pause                            |
| - projet de la Savonnerie             | concours d'architecture             |

## Compléments d'informations de la Municipale et des Chefs de services

Mme Tinetta Maystre salue la Commission de gestion et souligne d'emblée l'importance, en nombre et taille, des dossiers que traite son service.

Le service Urbanisme travaille sur la planification de l'îlot de la Savonnerie, et accompagne la mise en œuvre des plans de quartier des entrepôts, et de la gare, avec ses projets immobiliers. Ce service a œuvré pour mettre sur pied la Fabrique de Malley. La Police des constructions veille à la conformité et à la qualité des constructions qu'elle doit autoriser. Le service Travaux veille à l'avancement des chantiers : celui de la gare, ceux des passages inférieurs du Léman (PIL) et des Coulisses (PIC). Viendront prochainement les mises à l'enquête de la passerelle du 1<sup>er</sup>-Août, du nouvel exutoire des Baumettes - dont le crédit pourrait être soumis cette année encore -, des aménagements nécessaires au passage du BHNS et de la ligne 33, aux voies de mobilité douce. Les travaux de la gare avancent à satisfaction, malgré les complications consécutives au retard du tram. Les subventions arrivent dans les temps.

Le plan d'affectation du nord-ouest de la gare est à l'étude. Si le bâtiment jaune de la Vaudoise se démolit, on pourra dresser un plan de quartier. On souhaiterait voir se construire là un bâtiment d'habitation, offrant un front de rue animée face à la gare.

Du futur usage du site Kodak, on a momentanément arrêté l'étude, parce que non prioritaire. Le plan d'affectation du Chêne est stoppé. Des projets peuvent s'y concevoir avec le règlement en vigueur, sans plan de quartier, en y appliquant les principes qualitatifs des espaces extérieurs et de perméabilité piétonne convenus durant les études.

Pour ce qui est du tram, nos actions, en les circonstances, consistent à ménager nos intérêts. Les travaux ne peuvent pas démarrer à Lausanne avant que le Tribunal Fédéral ne statue sur les recours contre l'autorisation de la rampe Vigie-Jaunin. On attend une décision en avril. La ville de Renens entre temps a demandé au tribunal l'autorisation d'exécuter les travaux dits « préparatoires » à l'arrivée du tram (mais pas de travaux « irréversibles »), ce qui lui a été accordé. Si jamais le tram devait être définitivement abandonné, le financement ad hoc du canton se tarirait et Renens aurait à sa charge le coût des travaux de restitution en l'état antérieur. Ces travaux préparatoires concernent essentiellement la déviation des infrastructures souterraines, permettant notamment l'implantation de la pile nord de la passerelle dite Rayon Vert. Précisons que les appuis de celle-ci, fondations et piles, doivent être prêts à recevoir la superstructure faisant liaison avant une date limite bien précise (en novembre). La mise en place de cette superstructure nécessite en effet une modification temporaire d'exploitation, planifiée de longue date, du trafic CFF. Si l'opération ne pouvait se faire le jour J, elle devrait être reportée de deux années.

Autre conséquence, le retard du tram repousse la mise en circulation à double sens de l'avenue du 14-Avril. Une fois réalisé, ce double sens facilitera l'accès aux parkings de la ville, une commodité qui compensera les restrictions d'accès aux commerces locaux en automobile, des restrictions liées à la réorganisation générale de la circulation à proximité de la gare réservant des zones piétonnes et de rencontre.

L'Ouest lausannois est le lieu de multiples chantiers qui auraient été mieux coordonnés si le tram avait pu se faire aux dates initialement prévues. La planification des chantiers qui ont d'autres Maîtres d'ouvrage, en particulier les CFF et le Canton, obéit à des impératifs qui sont les leurs et qu'il n'est pas possible d'accorder aux nôtres. C'est le cas par exemple de la réfection du Pont Bleu, un chantier de la responsabilité du Canton. Deux des quatre liaisons nord-sud sont ainsi fermées, entraînant d'importants bouchons. Cette situation, puis celle que créera les travaux du tram, puis les travaux des nouvelles bretelles autoroutières vont perturber la circulation automobile dans notre région durant plusieurs années. On espère

alors que les TL seront à même de répondre à la demande accrue de transport et que ce transfert modal, par effet d'habitude, perdurera au-delà des travaux.

Les aménagements du BHNS sont en phase d'appel d'offres. Ils ont suscité quelques oppositions qu'il appartiendra au Conseil communal de lever, puisqu'il s'agit d'un projet routier.

La Commune a fait opposition aux travaux de la bretelle de Chavannes-près-Renens afin d'accéder aux documents. Elle a constaté que le projet, qui procède à quelques compensations écologiques, ne semble pas vraiment maîtriser les reports de trafic et leurs conséquences chez nous et, surtout, qu'il venait contrecarrer la politique communale en matière routière, aux abords du collège du Léman notamment.

### Questions des commissaires

**Question :** Qu'est-ce que la Commune a à voir avec le Market Lab de la Savonnerie ?

**Réponse :** C'est un projet intéressant pour la diversité commerciale de Renens. Il concerne le quartier de la Savonnerie, dont le projet de développement avait été confié au service de l'Urbanisme. Aussi notre commission du même nom a eu vocation à en prendre connaissance afin d'en évaluer l'opportunité et les conséquences.

**Question :** Quelle est la différence entre un **plan de quartier** et un **masterplan** ?

**Réponse :** Un plan de quartier est un document qui a force de loi, un masterplan est un document d'étude

## Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport

Visite du 27 mars 2019

### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Frédérique Beauvois, François Bertschy, Jean-Marc Dupuis, Philippe Hertig, Nathalie Jaccard, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Michele Scala et Suzanne Sisto-Zoller.

Excusés : Byron Allauca, Elodie Golaz Grilli - Absent : Simon Favre

### Les membres de la Municipalité et de l'Administration:

Myriam Romano-Malagrifa, conseillère municipale - Michelle Dedelley, cheffe de service

Nicola Di Pinto, coordinateur culturel

Yves Roulin, administrateur de la Salle de spectacles

Au cours du mois précédent, la Commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport, il s'agissait de :

1. *Conception de la mission culturelle, perspectives, critères adoptés dans le choix des spectacles.*
2. *Comment sont réparties les tâches et les responsabilités ? Qu'est-ce qui caractérise la politique culturelle de Renens ?*

### Réponses écrites du service Culture - Jeunesse - Affaires scolaires – Sport

*La mission culturelle est définie dans le rapport de politique culturelle de 2009, qui pose les objectifs à court, moyen, ou long terme. Elle se base sur la définition large de l'Unesco « ...Ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériel, affectifs et intellectuels qui caractérisent un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeur, les traditions et les croyances ».*

*Par conséquent, le choix des spectacles se fait en tenant compte de la diversité de la population de Renens, que ce soit lors de festivals ou de programmation à la Salle de spectacles. Les éléments propres au domaine, comme la montant des cachets, la disponibilité des artistes ou l'adéquation des moyens techniques à nos ressources doivent être considérés dans nos choix.*

*En termes de perspectives, il est prévu de fusionner la saison de spectacles et la saison musicale en une seule offre constituée de 10 représentations, dont le lancement est prévu en 2019. Par ailleurs une évaluation de la politique culturelle est prévue en 2020.*

*Au sujet des tâches et des responsabilités, elles sont réparties entre les collaborateurs du secteur culturel et l'administrateur de la Salle de spectacles, en fonction des projets. Le coordinateur culturel et l'administrateur de la Salle de spectacles s'occupent de la programmation, la gestionnaire culturelle de la communication, la réceptionniste de la billetterie et la cheffe de service de la supervision.*

## Compléments d'informations de la Municipale et des Chefs de services

Mme Myriam Romano-Malagrifa salue la Commission de gestion et lui présente M Nicola di Pinto, coordinateur culturel récemment engagé.

**Question :** L'organigramme du service remis à la Commission ne reflète pas l'organisation du service telle que les autres documents en notre possession la laisserait deviner. Existe-t-il un organigramme propre à nous renseigner plus clairement sur votre organisation interne ?

**Réponse :** Le document en votre possession est un produit du logiciel de gestion Allegro. Ce n'est pas vraiment un organigramme représentatif de notre fonctionnement. Nous verrons à vous fournir un document selon vos vœux. En tous les cas le rapport de gestion 2018 de la Commune exhibera les organigrammes de tous les services. Espérons que le nôtre vous conviendra.

**Remarque N° 3 :** L'organigramme présenté n'est pas satisfaisant. D'ailleurs il ne figure pas dans le rapport de gestion. Cette remarque est valable pour tous les dicastères.

Réponse de la Municipalité : Des explications sur la présentation des organigrammes ont été fournies à la Commission de gestion par le Service des ressources humaines (se référer au rapport sur la visite de la Direction Administration générale – Finances – Ressources humaines).

**Question :** A propos de l'organisation de projections de films par la Ville ; comment contrôle-t-on que les spectateurs ont tous l'âge légal ? Ensuite, lorsqu'un film de l'ECAL est projeté à la Ferme des Tilleuls, la salle est-elle gratuite pour l'ECAL ?

**Réponse :** Les films projetés à la Piazzetta, le sont sur un domaine public. Nous devons donc veiller à ce que leur contenu soit « tout public » et que leur projection ne se prolonge pas au-delà de 22h00. Les films projetés à la Salle de spectacle le sont à l'initiative d'acteurs privés et le contrôle de l'âge des spectateurs leur incombe. Lorsque, à notre initiative, nous nous préparons à projeter un film de l'ECAL et que le temps est à la pluie, nous nous entendons avec la Ferme de Tilleuls pour utiliser leur salle. La Ferme de Tilleuls ne nous facture rien.

**Question à M. Yves Roulin :** Quels sont les revenus de location de la Salle de spectacles ?

**Réponse :** la Salle de spectacle a trois types d'utilisateurs. D'abord la Commune, avec ses autorités politiques et administratives, ensuite les sociétés locales, enfin le privé. La Commune ne paie rien, les sociétés locales, après avoir usé de leur droit à la grande salle gratuitement une fois par année, doivent s'acquitter, le cas échéant, de frais de location. De plus, elles consomment parfois des prestations particulières fournies par notre personnel. De ces deux éléments, location et prestations, elles ne paient toutefois que le 25% des tarifs convenus. Le privé, lui, paie plein tarif. Ce troisième utilisateur a contribué aux recettes, en 2017, pour environ CHF 100'000.-, les sociétés locales pour environ CHF 23'000.- Si les deux premiers utilisateurs, Commune et sociétés locales, étaient à l'enseigne des privés, ce revenu atteindrait, selon mon estimation, un montant de l'ordre de CHF 500'000.-

**Question :** Les centres de coûts N°3431 de BDLC, qui recensent les frais liés au bâtiment, et N°5190 de CJS, qui recensent les frais d'exploitation et ceux du personnel, sont-ils, à eux deux, exhaustifs ?

**Réponse :** Oui.

**Question à M. Nicola di Pinto :** Quelles sont vos tâches quotidiennes ?

**Réponse :** Elles se déroulent sur deux plans temporels différents. Répondre à des sollicitations immédiates et anticiper les manifestations à moyen et long termes. Recevoir un impresario, coordonner avec M. Roulin la préparation des spectacles, accueillir un artiste, veiller à ce que tout soit prévu pour sa prestation, régler les problèmes d'intendance de dernière minute, etc...ça, c'est pour le court terme ; et, le même jour, il me faut anticiper et concevoir la saison à venir, imaginer une programmation, prendre les contacts, rencontrer des producteurs, voir des artistes à l'œuvre, monter des projets, négocier des conditions, et, enfin, tout introduire dans un logiciel<sup>1</sup> permettant jour après jour de contrôler le déroulement des tâches, la disponibilité des ressources et le respect des délais. Surveiller l'agenda est une tâche quotidienne et prioritaire.

**Question :** Comment s'effectuent les choix des spectacles ?

**Réponse :** Les critères sont très nombreux et les choix résultent de compromis. Le « coût » des artistes, leur disponibilité comparée avec celle de la salle, leur adéquation à la programmation souhaitée. Pour la conception de celle-ci, on maintient pour l'instant, en partie, l'esprit, le genre, de ces dernières années. Il faut penser aux abonnés de longue date et ne pas trop les bousculer, même si, par ailleurs, on cherche à gagner un public jeune, notre public futur. Pour capter les tendances, les préférences, on évalue le succès de chaque spectacle et lorsqu'on va voir un artiste, ailleurs nous sommes attentifs à sa réception par le public. Ces évaluations influenceront les programmations futures.

**Question :** Travaillez-vous avec d'autres organisateurs de spectacles ?

**Réponses :** Bien sûr. On se connaît tous et on se renseigne mutuellement sur plein de choses. Nous travaillons avec Morges, Monthey, Martigny, Montreux, Fribourg, Genève. Nous montons des coproductions avec le Swiss Comedy Club ; nous mettons la salle à disposition, ils paient les cachets.

La saison de spectacles est déficitaire, et, par nos efforts d'économies, nous tentons de puiser le moins possible dans la garantie de déficit de la Ville. Cette garantie s'élève à CHF 120'000.-, somme des CHF 90'000.- traditionnels et des CHF 30'000.- autrefois réservés à la saison classique, dont nous assumons dorénavant la responsabilité.

Nous sommes très sollicités, par les organisateurs de spectacles, les impresarii, les artistes, tellement que nous pourrions mettre sur pied un spectacle tous les soirs. Mais la garantie de déficit n'y suffirait pas.

**Question :** Quels sont les cachets que vous êtes à même d'offrir ?

**Réponse :** Entre CHF 3'000.- et CHF 14'000.-. Cela caractérise la « valeur marchande » des artistes que l'on invite, en rapport avec la taille de notre salle. Ceux qui valent plus sont programmés dans de plus grandes salles. Pour l'artiste, il n'y a pas que le cachet qui compte et, à cet égard, notre salle a bien des atouts : sa localisation, sa jauge, ni trop petite ni trop grande, les compétences de son personnel, la qualité de l'accueil de notre personnel et du public.

Pour finir, évoquons la possibilité qui s'offre à nous d'utiliser les talents locaux, à l'instar de la société renanaise Al Andalous. Al Andalous a, peu à peu, fait de sa Feria Flamenca à Renens un événement annuel majeur, attirant jusqu'à 4000 personnes sur trois jours, en offrant au public de la région des spectacles originaux de très haut niveau, en faisant venir les meilleurs groupes de flamenco d'Europe et en organisant une grande fête, une feria, le dimanche qui suit les spectacles. On devrait examiner l'opportunité d'inciter d'autres communautés à mettre en avant leur culture pour en faire profiter un large public. Les talents existent. Notre rayonnement s'étend maintenant au District, on ambitionne le Canton.

---

<sup>1</sup> CDM = Calendar Directory Manager

## Questions des commissaires

**Question** – Comment s’est passée l’année 2018 pour le CRA ; y a-t-il eu des départs de personnes ? Si oui combien de personnes sont concernées ? Qu’est-ce qu’il a été entrepris afin de stabiliser la situation ?

**Réponse** : L’année 2018 au CRA s’est plutôt bien déroulée, avec un départ toutefois en décembre. Suivant une pente naturelle, accompagné d’une réflexion sur la nature de sa mission, le CRA tend à devenir une maison de quartier, un lieu ouvert à tous. Cette évolution a d’abord été sensible à la Rue du Lac, où les parents, qui avaient graduellement bien compris l’action des animateurs vis-à-vis de leurs enfants, s’étaient alors eux-mêmes impliqués dans ces actions (**voir Quartier de l’Amitié**). Le CRA a ainsi amorcé là une sociabilisation du quartier, menant à une réflexion préparant une mue de sa vocation et l’ouverture à d’autres associations.

Les centres aérés ainsi que les camps de ski sont maintenus. Le dernier camp de ski a fait appel à la participation active des jeunes dans son organisation, une pratique que l’on va poursuivre et développer.

Les repas du vendredi n’auront plus lieu qu’une fois par mois et il appartiendra dorénavant aux inscrits de faire les courses, le repas, la vaisselle.

L’année 2019 commence perturbée. Le responsable Jeunesse, M. Nicolas Perelyguine a démissionné ainsi que deux animateurs. Cette nouvelle donne nous oblige à revoir l’organisation du secteur Jeunesse.

**Observation N° 2** : La Commission de gestion constate que la question centrale du personnel est éludée. Elle demande des informations plus précises

Réponse de la Municipalité : La Direction a informé la Commission de gestion de la situation en 2019 du personnel du secteur Jeunesse, ceci de manière ouverte, spontanée et transparente afin que la Commission de gestion ne soit pas surprise d’apprendre que du personnel a démissionné. Les mouvements de personnel font partie de la vie d’un centre de loisirs. Cela reste néanmoins une préoccupation pour la Municipalité de trouver des candidat-e-s formant des équipes cohérentes et complémentaires afin que ce lieu de vie, d’intégration, de lien social et de rencontres fonctionne à satisfaction des usagers. Le départ du responsable du secteur Jeunesse va permettre d’analyser et de repenser le fonctionnement du secteur au sein du dicastère, avec la volonté de continuer encore plus à mutualiser les compétences et à collaborer de manière transversale. Quant aux effectifs manquants et à engager, ils le seront en fonction du résultat de l’analyse ci-dessus. Entre temps, compte tenu de la situation du manque d’effectifs, les prestations principales, telles que les centres aérés du printemps et de l’été, sont maintenues dans la mesure du possible.

**Observation N° 3** : La Commission de gestion est surprise quant au texte du rapport de gestion à propos des repas du vendredi, où il est mentionné que tout va bien et on nous vante leurs mérites alors qu’on nous annonce qu’ils vont n’avoir lieu plus qu’une fois par mois. Est-ce que les bénéficiaires ont été consultés et informés ?

Réponse de la Municipalité : Les repas du vendredi ont plutôt bien fonctionné dans la formule qui était la leur, soit un travail participatif d’organisation, de réalisation et de partage d’un repas en commun ouvert au quartier, aux enfants, aux personnes âgées, aux marginaux de la Place du Marché. Dans cette version, le repas et sa préparation sont des

outils d'intégration, de communication et de lien social. Il permet aux personnes de sortir de l'isolement, de se rendre utiles et de se sentir valorisées.

En fin d'année, nous n'étions plus dans cette dynamique voulue au début et qui avait bien fonctionné, mais dans une situation qui a vu les usagers du début ne plus venir au détriment de personnes venant simplement s'installer, consommer un repas et repartir immédiatement après. Par ailleurs, le manque important de personnel au début de l'année 2019 a motivé l'équipe restante à revenir aux principes de base de cette prestation avec une fréquence mensuelle plutôt qu'hebdomadaire.

Les habitués ont été informés du changement, soit un repas le premier vendredi du mois, pour lequel leur participation est la bienvenue, avant, pendant et après le repas. Ainsi les achats, la préparation du repas et la mise en place se font de manière collective et ne sont plus dorénavant assumés par les animateurs exclusivement. Pour information, une tirelire est prévue en fin de repas afin que les personnes participent dans une petite mesure aux frais d'achat de nourriture.

**Question :** Comment va la jeunesse à Renens de manière générale ?

**Réponse :** Depuis que l'on aborde les problèmes de la jeunesse au niveau du District il semble que cela aille mieux ; et les deux choses sont probablement liées. Les travailleurs sociaux de proximité (TSP) de chacune des communes se rencontrent et collaborent. C'est d'autant plus nécessaire et efficace, que les jeunes ne limitent pas leurs « territoires » aux frontières communales. Leurs pérégrinations, leurs terrains de jeux, leurs zones sont trans-communales. Les autorités aussi tâchent d'harmoniser leurs politiques en la matière. Et puis des mesures ont été mises en œuvre pour venir en aide aux jeunes en transition, ceux qui sortent de l'école obligatoire sans perspective, et raccourcir la durée de leur temps d'inactivité.

L'ouverture aux jeunes des salles de gymnastique, le samedi et le dimanche, a un effet positif. En particulier parce ce sont les TSP qui ouvrent les portes, et donc se font connaître des jeunes. Connus, ils sont mieux considérés, deviennent accessibles, donc plus souvent consultés.

**Question :** On lit que parmi les jeunes dont le TSP de Renens s'est occupé on ne compte que 18% de filles. Est-ce dû au fait que le TSP est un homme ? Alors ne faudrait-il pas mettre sur pied une permanence pour les filles ?

**Réponse :** Le sexe du travailleur social est peut-être responsable de ce petit 18%, mais en partie seulement. En général les filles sont moins enclines à sortir. Il est vrai cependant que là où le TSP est une femme, les filles sont plus nombreuses à faire appel à son aide.

**Question à propos de l'école :** Est-il possible de disposer d'une liste des classes de Renens avec le nombre d'enfants par classe, de la 1p à la 11p, à la dernière rentrée d'août 2018 ?

**Réponse :** La Commune n'a pas une telle liste qui est du domaine du département cantonal DFJC.

**Observation N° 4 :** Les enseignants et l'école de manière générale relèvent certes d'une responsabilité cantonale. La Commune est cependant responsable de tout le reste, des bâtiments, des camps de ski, des devoirs accompagnés, du parascolaire. Il est donc parfaitement regrettable que la Commune ne dispose pas du nombre d'enfants enclassés en 2018 à Renens et de leur niveau d'enclassement spécifique (naturellement sans mention du nom des enfants). Ce d'autant plus que les autres communes vaudoises disposent toutes de ces chiffres, à l'exception visible de Renens. Pourquoi cette exception ? Comment prévoir le

coût des charges scolaires sous la responsabilité des communes sans disposer de ces listes d'enclassement ?

**Réponse de la Municipalité :** L'organisation des prestations de compétence communale nécessite de connaître le nombre d'élèves de manière globale et non par classe, à l'exception de la planification scolaire dont la révision a lieu une fois par législature. Par ailleurs, ces informations détaillées qui faisaient partie intégrante du rapport de gestion sous le volet Etablissements scolaires, ont été synthétisées afin d'alléger le chapitre consacré à la Direction. Les listes se trouvent en annexe.

**Question :** La culture représente combien de T(ept) à Renens ? Et combien de T(ept) sont dévolus à l'école ? En d'autres termes, la culture coûte combien à Renens et quelles sommes sont investies dans l'école ?

**Réponse :** Nous tâcherons de vous donner ces chiffres.

**Observation N° 5:** La Commission de gestion n'est pas satisfaite de la réponse qui ne devrait pas être compliquée à fournir. Elle attend donc les chiffres exacts.

Réponse de la Municipalité : Le détail de la répartition des ETP par Section est présenté dans le tableau ci-après :

Section	Postes	ETP / Dotation ordinaire (DO)	Nombre de personnes / Hors dotation ordinaire (HDO)
Culture		9.95	11
	Gestionnaire culturelle	1	
	Coordinateur culturel	1	
Transversal aux services et pour les locations privées et les réunions externes	Équipe Salle de spectacles	4	
	Auxiliaires Salle de spectacles		2
	Serveuses		9
	Bibliothèque publique	3.45	
	Secrétaire	0.5	
Jeunesse	Secteur jeunesse	5.4	9
	TSP	0.8	
	Animateurs socio-culturels	3.1	
	Délégué jeunesse	1	
	Secrétaire	0.5	
	Moniteurs		9
	Ondallaz	3.3	22
	Directrice	1	
	Cuisinier	1	
	Animatrice socio-culturelle	0.8	
	Personnel entretien	0.5	
	Moniteurs		22
	Affaires scolaires	5.5	133
	Bibliothèque scolaire	3.1	
	Prestations scolaires de	2.4	

	compétences communales		
	Devoirs accompagnés		62
	Sports scolaires facultatifs et camps		71
Sport		0.4	
	Adjoint	0.2	
	Secrétaire	0.2	
Administration Locations refuge, locaux scolaires, classes de culture et langues d'origine	Réceptionnistes, adjoint, cheffe de service	3	
Apprentis		3	
Stagiaires		3	
TOTAL HDO			175
TOTAL DO		27.55	

**Question :** Pourquoi, dans le tableau : « Subventionnement des sociétés locales sportives, récréatives et culturelles », aux entrées « Lausanne 4 club » et « Fanfare la Clé d'Argent », n'ont pas de données ?

**Réponse :** La Clé d'Argent doit s'acquitter de prestations (par exemple 1<sup>er</sup> Août, assermentation, place du Marché, etc...) en contrepartie des subventions. Quant à « Lausanne 4 Clubs » (hockey juniors ex MOJU), c'est une ancienne convention pas remise à jour depuis que le MOJU est devenu le L4C. Nous allons en revoir le principe.

**Question :** Que ressort-il de la conférence des municipaux du sport ?

**Réponse :** Des échanges de pratiques, la fixation de tarifs pour nos équipements communs, le suivi du CSM, les modes de subvention aux clubs...etc.

**Question :** Comment répartit-on l'effort de subventionnement des clubs sportifs entre les communes ?

**Réponse :** Au prorata des lieux de résidence des pratiquants. Les listes nous sont remises par les clubs.

## Informatique - Population - Sécurité publique

Visite du mercredi 6 mars 2019, 14h10 – 16h15

### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : François Bertschy, Philippe Hertig, Roberto Mulopo, Michele Scala et Suzanne Sisto-Zoller.

### Les membres de la Municipalité et de l'Administration:

Olivier Golaz, Conseiller municipal, Olivier Fontanellaz, Chef de service

Renata Gerardi, Quartier Maître SDIS

Patrick Strauss, Commandant SDIS

Christian Hautle, Chef de division POL

Au cours du mois précédent, la Commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Informatique, Population et Sécurité publique, il s'agissait de :

1. *Organisation, règlement, objectifs et bilan des activités de la police de proximité au sein de la POL*

M. Golaz salue la Commission de gestion et lui souhaite la bienvenue. Il propose de commencer la discussion à propos des pompiers, puis de passer à l'informatique et, enfin, à la police de proximité.

### Questions des commissaires

#### Population et sécurité publique

**Question :** Que devient le préavis intercommunal n° 21-2017 qui proposait la professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens ?

**Réponse :** Lorsque ce préavis a été déposé, on envisageait la création d'un corps de pompiers couvrant tout l'Ouest lausannois, à la tête duquel un poste de commandant à temps plein aurait été justifié. Comme ce projet a été abandonné, le préavis devient moins pertinent. Cependant l'idée de la fusion de tous les corps de pompiers du District continue à nous titiller. Le préavis sera donc retiré, mais retravaillé et prochainement redéposé. Il y faudra notamment aborder les moyens de soutenir Mme Gerardi et prévoir à cette dernière un substitut en cas d'absence. Nous demanderons probablement un 50% au Conseil. Le cahier des charges de Mme Gerardi est d'ailleurs en train d'être revu. Les pompiers sont tous des miliciens, si bien que l'encadrement doit être à même de leur permettre de remplir en tout temps la mission que leur assigne la loi.

**Question :** Qu'advient-il du projet d'organisation commune POL-ORPC-Pompier ?

**Réponse :** Pas grand-chose. Il faudrait d'abord agréger les corps de pompiers, ce qui s'annonce délicat, vu l'attachement des communes à leurs brigades. L'intégration de la POL et de l'ORPC, déjà mutualisée sur l'ensemble de l'Ouest lausannois, devrait poser moins de problèmes.

## Informatique

**Question :** Existe-t-il qu'un seul fichier des habitants exploité par le contrôle des habitants ou chaque service a-t-il son propre fichier ? Nous constatons parfois des erreurs d'adressage choquantes en regard des dépenses engagées ces dernières années dans l'informatique.

**Réponse :**

Il n'existe qu'un seul fichier d'adresses des habitants, qui inclut cependant également d'autres personnes vivant en dehors de Renens. Ces adresses sont utilisées principalement pour la facturation ; impôt foncier, baux à loyer, parking, taxe des déchets ménage, accueil de jour et divers. Hormis pour l'accueil de jour, la gestion de la facturation est sous la responsabilité du Service des finances qui définit l'adresse des débiteurs. Pour l'accueil de jour, le service ECS a fourni une réponse détaillée par écrit à ce sujet.

Cependant, on ne peut pas exclure l'usage de petits fichiers de contacts dans certains services. L'adresse d'un journaliste contacté pour un événement par exemple ne sera pas enregistrée dans le fichier des habitants.

Par ailleurs, il est rappelé que la responsabilité de l'Informatique se limite à la disponibilité d'accès aux adresses et celle du service de la Population est de garantir la qualité des données en accord avec le registre cantonal des personnes.

**Observation N° 6:** La Commission de gestion a déjà posé la question maintes fois et la réponse est toujours la même. Des erreurs apparaissent de manière récurrente et peuvent être gênantes. Il est vivement encouragé de mettre en place des directives ou une méthode généralisée d'utilisation de l'unique fichier central afin de limiter de telles erreurs.

Réponse de la Municipalité : Le Service informatique est le garant de l'exactitude des adresses enregistrées dans le registre communal des habitants. La Municipalité s'engage à rappeler aux services que les adresses doivent impérativement être extraites du registre communal des habitants lors de publi-postage à l'attention des habitants.

## Présentation de la Police de proximité par le Plt Christian Hautle

La POL comprend trois piliers

1. La Police secours
2. La Police administrative
3. La Police de proximité

**La Police de proximité**, dont votre serviteur est le chef, a plusieurs « Raisons d'être »

Renforcer la sécurité de proximité, renforcer le sentiment de sécurité par l'accomplissement de nos tâches.

Le mot d'ordre de la POL est triple. Être au bon endroit, au bon moment, et répondre aux demandes dans un délai raisonnable pour agir adéquatement.

Chaque intervention est répertoriée, permettant ainsi d'identifier les zones sensibles et, selon le cas, d'y exercer une surveillance discrète, banalisée, ou d'y affirmer une présence visible en uniforme. On privilégie les patrouilles pédestres, propres à créer des contacts avec la population et initier des partenariats avec les commerçants, gérants, concierges, travailleurs sociaux, etc. On cherche aussi à créer des partenariats avec les institutions civiles, les associations d'aînés, les garderies, l'EVAM, etc. Chaque intervention fait l'objet d'un debriefing. Cela nous permet d'engranger des expériences et nous amène à intervenir comme conseils dans des domaines qui ne sont pas directement du ressort de la police.

On participe ainsi à la définition d'actions et de campagnes de prévention, dans le domaine des accidents de la route en particulier.

La multiplicité des chantiers de génie-civil nous occasionne un gros travail de marquage et de contrôle. Notre unité trafic collabore avec les autorités communales pour anticiper les désagréments à la circulation des chantiers à venir et leur apporter des solutions.

La police de proximité est divisée en deux unités territoriales. L'une est basée à Renens, rue de Lausanne 35, l'autre à Ecublens, route du Bois 2.

Les actions VISIBO sont destinées à être visibles, elles se déroulent en uniforme.

Les ARP sont des actions en résolution de problème.

Les horaires de travail ont été adaptés aux variations de l'intensité des activités en rue de la population.

C'est auprès des guichets PBPtrap que l'on se rend pour obtenir des autorisations de parking ou pour tenter de retrouver un objet perdu.

**L'Unité Prévention** est située à Prilly, rue des Flumeaux 41.

Elle met sur pied des campagnes de sensibilisation à la pertinence des règlements et aux bénéfices que l'on peut retirer d'un comportement adéquat. Elle tient des stands d'information sur les activités de la police, dans les centres commerciaux et les grandes entreprises. Elle organise toutes les actions dans les écoles, des actions adaptées à chaque année de scolarité, de la 1<sup>ère</sup> à la 11<sup>ème</sup>.

**L'Unité Trafic** est active dans la surveillance du trafic et la signalisation des chantiers. Elle gère les infractions et conduit les auditions de chauffards.

Elle dispose d'appareils de mesure de la vitesse (radars), mobiles, fiables et discrets. Certains sont placés sur des mâts aux feux de circulation. Ils détectent les non-respects des feux et les dépassements de vitesses. Beaucoup de dépassements sont consécutifs à une accélération voulue pour « passer » au feu avant le rouge.

L'unité suit tous les chantiers pour veiller à la rigueur de la signalisation et à son entretien.

Elle met en place puis démonte la signalisation des manifestations.

**Concernant votre question du bilan**, nous pouvons nous déclarer satisfaits. La Police de proximité répond aux attentes qu'on lui avait assignées. En janvier de cette année, nous l'avons soumise à une réorganisation qui devrait nous apporter encore plus de satisfaction.

Les unités territoriales fonctionnent aussi plutôt bien. Cependant, la croissance démographique de la région, - on va vers les 90'000 habitants -, nous fait envisager déjà une réorganisation future des unités.

Pour clore cette présentation, je considère qu'il est de ma responsabilité de préparer l'avenir. En ce sens, je cherche, en fonction de nos missions, à identifier clairement nos priorités, à définir nos besoins en personnel, en quantité et compétences, et à prévoir les formations qu'il faudra leur donner.

## Questions des commissaires

**Question** : Il y a deux ans vous aviez un gros souci de taux de renouvellement. Quelle est la situation actuelle ?

**Réponse** : Ce n'est plus le cas maintenant. Les salaires ont été adaptés et les écoles de police tournent à plein. Nos policiers sont ainsi mieux fidélisés.

**Question** : Combien rapportent les amendes d'ordre ?

**Réponse** : Environ six millions par année. C'est très stable. A titre de comparaison, la contribution de la Ville de Renens est de cinq millions. Le revenu des amendes est porté au budget de la POL.

**Question** : Qui programme les feux ?

**Réponse** : C'est l'entreprise qui les fournit. Cette programmation tient compte de variations journalières des flux. Nous pouvons la modifier en cas de nécessité.

**Observation N° 7** : La Commission de gestion entend la réponse, mais trouve que le réglage des feux dans certains carrefours laisse à désirer surtout dans la situation des travaux actuels.

Réponse de la Municipalité : La Police de l'Ouest lausannois étudie actuellement la possibilité de relier les systèmes de commande de la signalisation à une plateforme informatique afin de pouvoir détecter les anomalies dans les plus brefs délais. Elle devrait ainsi être en mesure de réagir plus promptement lorsqu'une panne survient, ce qui est souvent le cas lorsque la signalisation lumineuse interagit mal avec les flux de la circulation.

**Question** : Les fonctions de police de proximité et de police secours sont-elles occupées par des agents spécialisés ou y a-t-il perméabilité entre ces deux fonctions ?

**Réponse** : Cela dépend des individualités. Il y en a de plus polyvalentes que d'autres. Mais il faut savoir que certaines interventions demandent une véritable spécialisation. Je pense en particulier aux cas de violences domestiques. Leur approche passe par une procédure compliquée qu'il faut avoir entraînée puis pratiquée pour développer le doigté et l'expérience nécessaires.

**Question** : Chaque habitant devrait-il connaître le policier attaché à son quartier, son îlotier ?

**Réponse** : Ce serait bien, mais ce n'est pas le cas.

## Enfance – Cohésion sociale

Visite du 6 mars 2019,

La Commission de gestion :

Voir liste de présence

Les membres de la Municipalité :

Karine Clerc, Municipale

Georges Chevallaz, Chef de service

Au cours du mois précédent, la Commission de gestion avait transmis à l'administration communale les sujets qu'elle souhaitait entendre traiter lors de ses visites aux différents dicastères. Concernant la visite à Enfance – Cohésion sociale, il s'agissait de :

1. Organisation et mission du Centre social régional, ses relations avec la commune
2. Garderies : le fonctionnement du réseau. En quel état est la liste d'attente
3. Quelles solutions sont appliquées pour les familles qui n'ont pas trouvé de place

### Réponses écrites du service Enfance – Cohésion sociale

#### **1. Organisation et mission du Centre social régional, ses relations avec la commune?**

Le Centre social régional (CSR) a pour mission de garantir le minimum vital aux personnes ayant des difficultés financières, mais aussi d'offrir un soutien personnalisé destiné à aider l'individu à retrouver son autonomie et lui offrir un soutien pour résoudre des difficultés non financières, dans des domaines multiples.

En premier lieu, le CSR doit vérifier que les personnes disposent du minimum vital, et en cas de nécessité, leur octroie le revenu d'insertion (RI), entré en vigueur le 1er janvier 2006 et issu de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Le soutien du CSR est basé sur 3 axes :

1. La prévention sociale : ex. la lutte contre l'endettement non maîtrisé
2. L'appui social : soutien non financier tel que l'aide à la gestion, au logement, etc.
3. Le RI: prestation financière avec ou sans mesure d'insertion.

#### **Les liens du CSR avec la Commune de Renens**

Le CSR est géré par l'association régionale pour l'action sociale de l'Ouest lausannois (ARASOL), dont le siège est à Renens. Les sept communes membres de l'association sont : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.

L'ARASOL se charge d'appliquer au niveau régional, les lois cantonales sur l'aide sociale destinées à soutenir toutes personnes en difficultés durables ou momentanées. La mission du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) est de soutenir les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques, d'intégration ou atteintes dans leur santé.

Les buts de l'ARASOL sont définis par les statuts de l'association.

**Article 5 des statuts :**

- **l'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des associations de communes;**
- **L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS).**

**Elle peut confier ces tâches au Centre Social Régional (CSR).**

Concrètement, la réalisation de ces tâches est confiée au CSR pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'assurances sociales (AAS) pour le RAAS.

L'association dispose en outre de buts optionnels, selon l'article 6 des statuts.

Ces buts permettent à l'association :

- de soutenir des actions en faveur du désendettement des habitant.e.s résidant sur le territoire de la région;
- de soutenir des actions en faveur du logement pour les personnes en détresse relativement à leur logement.

Ces buts optionnels ont été utilisés pour créer un poste de travail au CSR spécifiquement dévolu au logement.

Cette association de communes est gérée par un Comité de direction et un Conseil intercommunal (respectivement l'exécutif et le législatif). Le Comité de direction, dont les membres sont les conseillers municipaux en charge du dicastère des affaires sociales, se réunit mensuellement et aborde tous les thèmes qui importent pour son fonctionnement : les réformes cantonales et l'organisation du travail, de même que les questions en lien avec le personnel du CSR et des AAS. Les membres du Comité relaient les informations auprès de leur Municipalité respective et en cas de nécessité, sollicitent leur adhésion ou leur avis sur certains enjeux, à l'exemple de la centralisation des agences d'assurance sociale qui a eu lieu en 2018.

Les membres du Comité de direction sont également en lien avec le Conseil intercommunal composé de conseillers communaux.

L'ARASOL participe à la conférence des directions des affaires sociales de l'OUEST lausannois, qui se tient environ cinq fois par année. C'est ainsi l'occasion de mettre en commun les réalités des différentes institutions, d'évoquer les enjeux sociaux, individuels et institutionnels (à l'exemple du projet d'unité commune ORP-CSR en faveur d'une meilleure insertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale, ou de la problématique du logement) et également, d'inviter une personne, une institution ou un spécialiste, pour permettre aux membres d'adopter une posture réflexive en commun, ou simplement, s'informer sur les projets existants.

Les enjeux actuels de l'ARASOL (et donc du CSR) sont les suivants :

- L'unité commune ORP-CSR, décidée au niveau cantonal suite à un projet pilote mené à la Ville de Lausanne ;
- la problématique du logement, suite au report de l'ouverture d'une antenne Apollo dans l'Ouest lausannois en raison de l'enquête sur l'institution;
- les populations vulnérables du point de vue de l'insertion professionnelle et qui émergent au RI durablement.

Par ailleurs, il est à noter que l'ARASOL a décidé de mener une réflexion, sous la forme d'une journée de travail, sur les liens entre la mission cantonale et les actions locales, qui se tiendra probablement en mai de cette année.

## **2. Garderies: le fonctionnement du réseau. Quel est l'état de la liste d'attente ?**

À fin décembre 2018, la liste d'attente concernant les enfants de Renens comprenait 284 enfants correspondant à 189 places, réparties comme suit :

- 226 enfants en âge préscolaire correspondant à 150 places ;
- 58 enfants en âge parascolaire correspondant à 39 places.

Pour 118 demandes, aucune solution de placement n'a pu être proposée aux parents dans les délais qu'ils demandaient.

La gestionnaire de réseau est la personne de contact pour répondre aux parents sur les questions relatives aux inscriptions.

## **3. Quelles solutions sont appliquées pour les familles qui n'ont pas trouvé de place ?**

Comme mentionné ci-dessus, les parents qui sont à la recherche d'une place s'inscrivent sur la liste d'attente. En fonction des critères de priorité et de l'ancienneté de l'inscription, ils sont contactés quand une place se libère. Dans la mesure où aucune place ne se libère à l'accueil collectif (1er choix des parents dans plus de 90% des cas), les parents sont contactés par l'accueil familial de jour si une place correspondant à leur demande est libre.

Dans la plupart des cas, les parents acceptent cette solution. La très grande majorité des placements sous cette forme de "choix par défaut", se passe très bien. Certains parents refusent néanmoins cette alternative et restent sur la liste d'attente pour une place collective.

Si aucune place n'a été attribuée dans le réseau d'accueil de jour Renens-Crissier, c'est qu'il n'y a pas de solution correspondant à la demande des parents au sein de ce même réseau. Dès lors, les familles confrontées à l'absence d'une solution de garde s'organisent différemment en fonction de leurs conditions particulières : - situation familiale - financière - professionnelle, réseau dans le sens familial – ami – communauté. Cela peut passer par l'inscription dans une garderie privée, une nounou à domicile, une grand-maman, une diminution du temps de travail ou une adaptation des horaires de celui-ci. C'est souvent un panachage de ces différentes solutions de "secours" qui comble l'absence de place.

Les familles les plus "désespérées" ont souvent le réflexe de téléphoner au réseau, ou de contacter directement les structures. Bien que ce contact ne leur donne pas un droit de priorisation dans la gestion de la liste d'attente, il permet à la gestionnaire de réseau d'explorer des pistes avec les parents, tant dans le réseau (flexibilité des horaires et/ou dans le mode d'accueil de la demande), qu'à l'extérieur.

A cet égard, ce sont les pistes évoquées ci-dessus qui sont suggérées. Il faut savoir que sous certaines conditions, les bénéficiaires des PC familles peuvent se faire rembourser jusqu'à CHF 10'000.-/an par enfant pour des frais de garde (garderie privée ou même à domicile du requérant).

<h3>Compléments d'informations de la Municipale et du Chef de service questions des commissaires</h3>
---

**Question à propos de « Diagnostic dentaire, quelques chiffres » :** Pourquoi en additionnant les pourcentages, le tout ne représente pas 100% ?

**Réponse :** Le diagnostic est classé en 4 catégories, et seules 3 ont été reportées sur le rapport, d'où la différence. Par souci de clarté, la catégorie manquante sera ajoutée à la version finale du rapport de gestion.

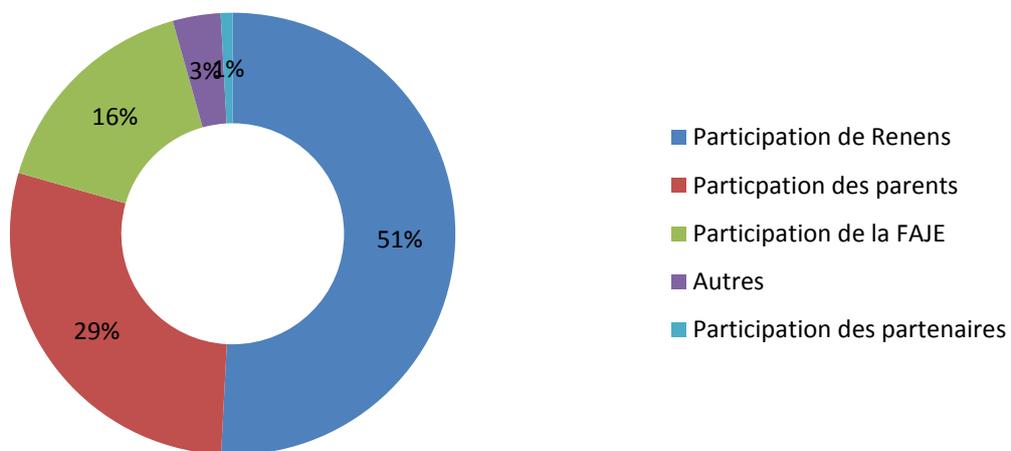
Il s'agit donc :

Catégorie	Année 2017-2018
Nombre d'enfants contrôlés	2'252 enfants
I sans carie, ni obturations	46.2%
II sans caries, avec obturations	28.8%
III avec caries	21.6%
IV Enfants ne recevant pas les soins nécessaires	3.4%

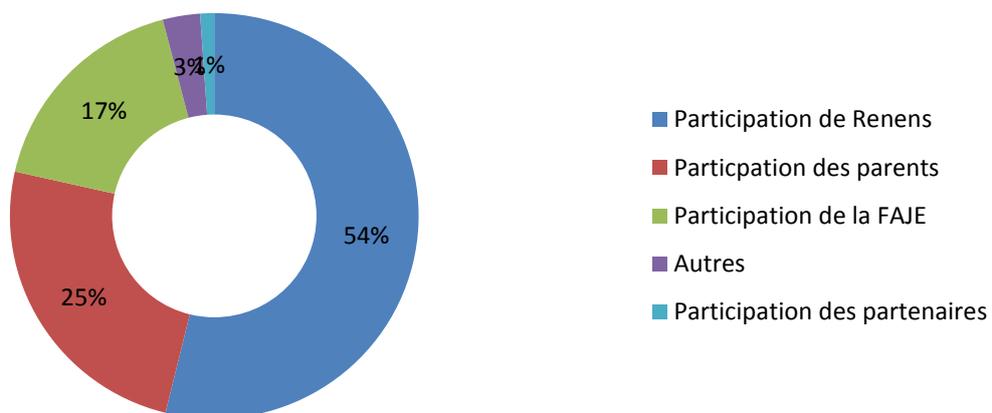
**Question à propos de la répartition des frais de l'accueil de jour de l'enfance à Renens :** Quelle est la participation financière de la Commune de Renens à l'accueil de jour de l'enfance ? Et respectivement celle des parents ? Et ce pour l'accueil préscolaire et parascolaire ?

Résumé des comptes 2018	Renens collectif	Préscolaire	UAPE	APEMS
<b>Total des charges</b>	6'973'522	4'098'591	1'851'524	1'023'406
<b>Participation de Renens</b>	3'544'635	2'206'720	977'122	360'792
<i>Excédent pour Renens</i>	3'022'217	1'928'646	732'779	360'792
<i>Participation Renens au foyer Ste Famille</i>	522'418	278'075	244'343	
<b>Total des produits</b>	3'428'887	1'891'871	874'402	662'614
Participation des parents	1'995'360	1'011'242	492'461	491'657
Participation de la FAJE	1'131'006	714'122	274'016	142'868
Autres	242'276	121'085	93'102	28'089
Participation des partenaires	60'245	45'422	14'823	
<i>Participation de Crissier</i>	54'043	45'422	8'621	
<i>Participation de Bobst</i>	1'350		1'350	
<i>Participation de Baumettes</i>	4'852		4'852	

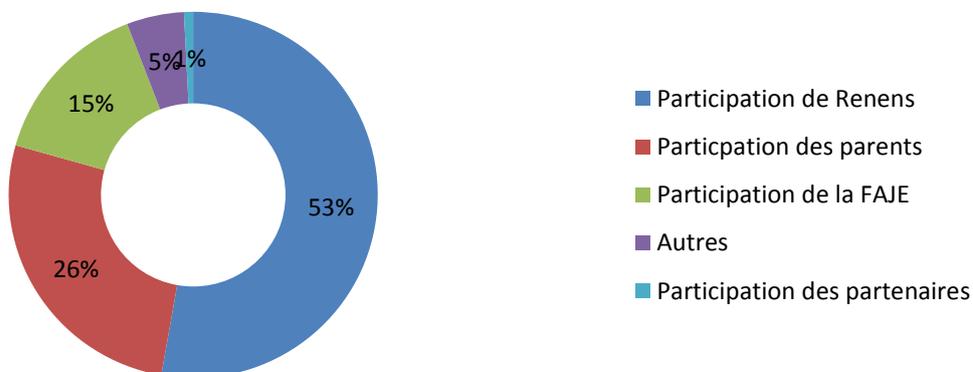
### Participation à l'accueil collectif de Renens



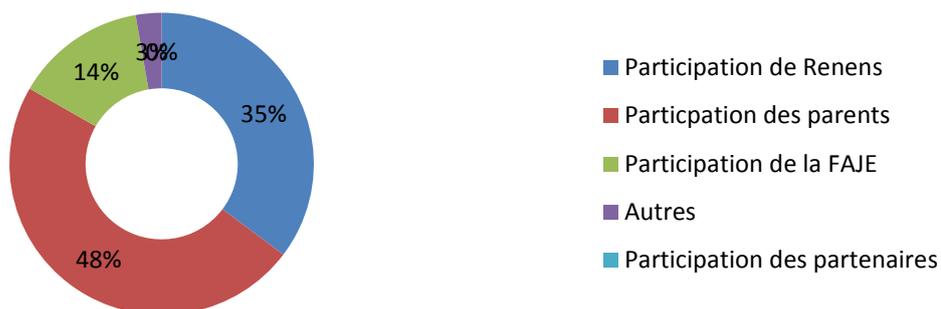
### Participation à l'accueil collectif préscolaire de Renens



### Participation à l'accueil collectif en UAPE de Renens



### Participation à l'accueil collectif en APEMS de Renens



Concernant l'accueil familial de jour, les données globales comprennent l'ensemble du réseau, soit Renens et Crissier. Seul l'excédent des charges de chaque commune en jaune est mis en évidence dans le tableau.

	AFJ 2018	
total des charges	2'843'178	100%
Communes (excédent + charges réseau)	1'451'824	51.1%
(Part de Renens)	1'129'144	39.7%
(Part de Crissier)	322'680	11.3%
Parent	1'128'301	39.7%
FAJE	191'135	10.7%
Autres	71'217	2.5%

**Question** : 9 accueillantes ont arrêté leur activité en 2018 pour quelles raisons ?

Explication du décompte du nombre d'accueillantes, selon tableau, départ, arrivée, et total ?

**Réponse** : Lors de chaque cessation d'activité, les coordinatrices de l'accueil familial s'informent auprès de l'accueillante, ainsi qu'un contact ou une entrevue est organisée avec le service du personnel. A notre connaissance voici les explications suivantes :

- Un couple avait fait une demande d'autorisation pour accueillir un seul enfant. Madame ayant eu des problèmes de santé, Monsieur en préretraite qui avait fait la demande pour seconder sa femme, a arrêté également.
- Deux accueillantes ont arrêté pour des raisons de santé.
- Deux accueillantes ont repris leur profession précédente
- Une accueillante pour un départ à la retraite
- Une accueillante pour un déménagement
- Une accueillante pour s'occuper uniquement de ses petits-enfants

Concernant la différence d'une unité entre le rapport et le tableau, il est consécutif à une enquête faite en fin d'année. La candidate a renoncé juste avant Noël, mais a demandé de garder son dossier au cas où elle changerait d'avis. Cette situation a été mentionnée dans le texte, mais pas reprise dans le tableau. Si l'on tient compte de cette situation, le nombre d'accueillantes ayant été en activité en 2018 est de 56.

**Question** : Un procès a eu lieu entre une accueillante et sa voisine, cette dernière arguant que l'activité d'accueillante n'est pas compatible avec l'affectation du logement qu'elle occupe.

Qu'en est-il, et quelle est la position de la Commune sur ce sujet ?

**Réponse** : La direction du service ECS et des Ressources humaines sont informées de la situation de cette accueillante, du conflit qui l'a opposée à une copropriétaire et ayant abouti à un jugement concluant à une interdiction de l'exercice de l'accueil d'enfants. Si dans un premier temps, il a été décidé que la Commune n'interviendrait pas dans un conflit de voisinage, la tournure de celui-ci, corrélé au jugement de nature à remettre en cause l'accueil familial à domicile, a changé la position initiale de la Commune ; même si à ce stade, rien n'est sûr pour la simple raison que les motifs du jugement ne sont pas encore connus. Dès que le jugement a été porté à leur connaissance, le chef du service ECS et la Municipale ont rencontré cette accueillante. Il a été décidé que la Commune soutiendrait financièrement l'accueillante pour obtenir les motifs du jugement, lesquels nécessitent une demande formelle et un financement de CHF 800.-. Le service ECS est donc dans l'attente des motifs pour voir dans quelle mesure ce jugement porte atteinte d'une part à la possibilité d'exercer la profession d'accueillante familial de manière générale, et d'autre part, de l'autonomie des communes qui évaluent la pertinence de l'exercice de cette profession notamment en regard de l'appartement de l'accueillante. Autrement dit, est-ce que le régime d'autorisation concrétisé par les directives de l'accueil familial de jour pourrait être écarté par la simple volonté d'un citoyen non désireux d'avoir des enfants dans son environnement ?

A ce stade, nous ne savons pas ce qu'il en est, aussi devons-nous attendre ces motifs. Toutefois, nous avons l'intention ferme de suivre cette affaire. La faitière des réseaux vaudois (Fraje) à laquelle le Réseau Renens-Crissier a adhéré a été contactée pour appuyer cette démarche. En effet, plusieurs situations plus ou moins similaires ont régulièrement été soulevées, et il est tout à fait imaginable que la Fraje intervienne également en soutien de l'accueillante et de la Commune.

**Question** : Adresse de facturation

Pourquoi les factures de garde d'enfants sont adressées à un seul parent, bien que les deux devraient y figurer?

**Réponse :** La facturation des frais d'accueil est établie sur le logiciel Kibe, puis transférée sur le logiciel de facturation communale Nest. L'interface n'étant pas configurée pour gérer deux noms sur la facturation, il serait nécessaire de développer cette dernière en conséquence. Au-delà des coûts que cela générerait et des possibles complexités techniques engendrées par cette adaptation, il n'est pas simple de répondre à cette demande. En effet, si elle paraît légitime pour certains, ce n'est pas le cas pour tous les parents où personnes faisant ménage commun avec un des deux parents, certains refusant de paraître sur la facture, notamment pour des raisons fiscales (personnes non mariées ou famille recomposée) ou par sensibilité personnelle.

Actuellement, le logiciel Kibe permettrait de faire figurer le nom des deux personnes composant le revenu déterminant, même s'il n'est pas le père ou la mère de l'enfant, mais à condition que cela soit fait de manière généralisée. Même si on peut imaginer un développement du logiciel Kibe permettant un traitement différencié de chaque situation selon la demande des parents, cela prendrait un temps administratif considérable puisqu'il s'agirait pour le réseau de traiter bientôt 1000 contrats en vigueur, sur lesquels il faudrait vérifier si la demande est réglementaire par rapport au contrat, en relation avec l'attestation fiscale de fin d'année. Toutes ces complications, combinées avec les risques d'erreur engendrés par l'individualisation des modes de facturation et les coûts de plusieurs développements pour atteindre l'objectif de base, font que le réseau a renoncé à répondre favorablement à cette demande.

**Remarque N° 4 :** La Commission de gestion regrette le manque de souplesse du programme et par voie de conséquence l'adressage qu'à un seul parent. Elle aurait préféré quelque chose du style « Aux parents de xxxx ou Madame et Monsieur yyyyy »

Réponse de la Municipalité : La Direction du service a bien pris note de la remarque de la Commission de gestion, et la gardera en mémoire en cas de développement du logiciel et des directives du réseau.

**Question :** Quel est le nombre de bénéficiaires PC familles, respectivement RI, qui placent leur enfant en accueil à Renens ?

**Réponse :** Les prestations PCfamilles et RI sont comprises dans les revenus servant à déterminer le barème de tarification. Ces prestations ne peuvent, sans un développement informatique du logiciel, être extraites de la base de données. Cependant, il est possible d'extraire les revenus par tranches. Partant du principe que les revenus fixés en-dessous de CHF 5'000.- ont une forte probabilité d'être bénéficiaires des PCfamilles ou RI, les tableaux ci-dessous permettent d'en situer la proportion.

Il est à noter que le revenu déterminant le plus bas pris en compte pour la tarification est de CHF 3'250.-. Les revenus inférieurs sont automatiquement recensés à ce tarif planché.

Tableau des revenus et nombre de contrats par catégorie au 14 mars 2019.

Catégories	Accueil collectif préscolaire	UAPE Renens	APEMS Renens	AFJ Renens-Crissier
3'250-5'000	40	33	26	76
5'001-8'000	54	28	33	60
8'001-11'750	57	11	20	71
11'751-15'999	33	16	36	52
16'000 et +	23	5	17	8
<b>Total général</b>	<b>207</b>	<b>93</b>	<b>132</b>	<b>267</b>

**Question :** Quels changements ont eu lieu à l'ARASOL en 2018 ?

**Réponse :** La Commission de gestion reçoit le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL. L'année 2018 a été chargée et compte beaucoup de changement de personnel. Pour rétablir un équilibre et pallier un manque, un poste de RH a été créé. Il y a eu un changement de gestion des dossiers pour soulager le personnel. Finalement, accompagné de l'UCV, le comité de l'ARASOL prend le temps de redéfinir les rôles et missions.

**Observation N° 8 :** La Commission s'étonne qu'il ait été jugé préférable d'engager un RH plutôt que renforcer l'équipe des travailleurs sociaux de terrain.

**Réponse de la Municipalité :** Le service ECS n'étant pas compétent pour répondre à cette observation, il est proposé qu'elle soit transmise à la commission de gestion intercommunale par le membre renanais de cette même commission.

A ce titre, les différents organes de l'ARASOL sont définis à l'article 9 de ses statuts

- A. le Conseil intercommunal
- B. le Comité de direction
- C. la Commission de gestion

L'article 25 des statuts précise :

*La commission de gestion est composée d'un membre par commune adhérente.*

*Ses membres sont issus du conseil intercommunal et élus par celui-ci au début de chaque législature, pour une durée de cinq ans.*

*En cas de vacance, il est pourvu sans retard au remplacement du membre.*

*Elle rapporte chaque année devant le conseil intercommunal sur les comptes et la gestion.*

En complément, une explication est déjà apportée par le rapport d'activité 2018 de l'ARASOL, selon l'extrait ci-après :

*« A l'instar des autres Régions d'Actions Sociales du canton, l'ARASOL a également pu accéder à l'engagement d'un Directeur adjoint supplémentaire dès septembre. Il est en charge des Ressources Humaines, à un taux de 80%, activité jusque-là réalisée au sein de la direction.*

*L'apport d'une personne expérimentée, réellement disponible pour les collaborateurs et dont les connaissances et analyses ont très vite été sollicitées par la direction dans le cadre de la réorganisation du secteur administratif, a été un apport de qualité et le début d'une dynamique nouvelle appréciée. »*

**Question :** Quel est le fonctionnement du conseil intercommunal de l'ARASOL ?

**Réponse** Quatre conseillers communaux Renanais font partie du conseil intercommunal de l'ARASOL. En règle générale, deux séances annuelles ont lieu. Lors de celles-ci des travailleurs sociaux viennent présenter et échanger sur une thématique, ceci permet d'ouvrir des liens ainsi que de présenter leurs missions.

**Question :** Y a-t-il des prestations ARASOL prises en charge uniquement par Renens ?

**Réponse :** Aucune

**Question :** Que finance la Commune au travers du fonds d'activité sociale ?

**Réponse :** Ce fonds est destiné à octroyer des aides supérieures à CHF 500.-, les plus petits montants étant assurés par les secours communaux. C'est un coup de pouce, notamment pour des cotisations dans un club sportif, ou pour un loyer de retard. Ce fonds

est alimenté par une rétribution de 15 cts pour chaque kilo de textiles récoltés dans les points de collectes communaux TEXAID, ce qui représente un montant annuel d'environ CHF 18'000.-. Les demandes remontent principalement des divers réseaux, des structures d'accueil, des associations. Pour les demandes individuelles, avant d'intervenir, le service Enfance-Cohésion sociale passe généralement par l'ARASOL.

---

Documents à disposition sur le site internet de la commune de Renens

Charte enfance

[http://www.renens.ch/docuploads/vie\\_pratique/Petite\\_Enfance/PDF/chartepetiteenfance.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/vie_pratique/Petite_Enfance/PDF/chartepetiteenfance.pdf)

Rapport d'activité du réseau

[http://www.renens.ch/docuploads/vie\\_pratique/Petite\\_Enfance/PDF/RENENS-rapport-activites2017RAJ.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/vie_pratique/Petite_Enfance/PDF/RENENS-rapport-activites2017RAJ.pdf)

Bon Filon

[http://www.renens.ch/web/vie\\_pratique/articles.php?menus\\_pages\\_id=33&id=25](http://www.renens.ch/web/vie_pratique/articles.php?menus_pages_id=33&id=25)

Documents à disposition sur le site internet de la commune de Renens

Charte enfance

[http://www.renens.ch/docuploads/vie\\_pratique/Petite\\_Enfance/PDF/chartepetiteenfance.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/vie_pratique/Petite_Enfance/PDF/chartepetiteenfance.pdf)

Rapport d'activité du réseau

[http://www.renens.ch/docuploads/vie\\_pratique/Petite\\_Enfance/PDF/RENENS-rapport-activites2017RAJ.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/vie_pratique/Petite_Enfance/PDF/RENENS-rapport-activites2017RAJ.pdf)

Bon Filon

[http://www.renens.ch/web/vie\\_pratique/articles.php?menus\\_pages\\_id=33&id=25](http://www.renens.ch/web/vie_pratique/articles.php?menus_pages_id=33&id=25)

---

## **Rapport des Préavis bouclés**

Messieurs Gérard Duperrex, Président, François Bertschy et Roberto Mulopo

La Commission de Gestion s'est rendue dans les locaux du CTC le 2 mai 2019 afin de contrôler les préavis suivants :

**Préavis N° 36-2013 - Communication sur les grands aires - "Renens en mouvement"**

*Ci-joint le bouclage selon décision municipale du 10 décembre 2018*

**Préavis N° 71-2015 - Mise en séparatif du tronçon supérieur de la rue de l'Avenir**

*Remarque : pourquoi des matériaux ont été pris hors le Canton de Vaud ?*

**Préavis N° 88-2015- Ch. des Aires- mise en séparatif**

*Aucune remarque*

**Préavis N° 82-2015- Modernisation de la téléphonie (projet H20-PBX) et adaptation de licences**

*Aucune remarque*

La Commission de gestion a pu avoir accès à toutes les pièces, documents et écritures demandées. Une analyse approfondie a été effectuée. Toutes les pièces comptables contrôlées correspondent aux prestations fournies.



**Préavis N° 36-2013 – Communication sur les grands chantiers**  
***Renens en mouvement***

**Boucllement selon décision municipale du 10 décembre 2018**

• **Budget**

Un budget de CHF 430'000.- a été défini pour une période de 5 ans, soit 2013-2017. Ce montant se divisait en CHF 200'000.- pour les affiches, flyers et autres éléments graphiques, et CHF 230'000.- pour l'organisation d'animations ponctuelles.

• **Dépenses jusqu'au 31 décembre 2017**

2013 : CHF 604.80  
 2014 : CHF 18'153.55  
 2015 : CHF 16'499.60  
 2016 : CHF 82'497.66  
 2017 : CHF 103'200.72

\*2018 : CHF 16'744.17

Total : CHF 237'700.50  
 Solde restant : CHF 192'299.50

\* Le montant dépensé en 2018 représente le boucllement de deux projets débutés en 2017: la démarche participative de la Savonnerie et le rachat de webcams au Canton pour le chantier des Entrepôts (commandées courant 2017). Les deux s'inscrivent donc parmi les investissements de base prévus par le préavis.

• **Réalisations spécifiques**

<p>Création d'une charte graphique et d'une identité visuelle avec l'agence de graphisme Equateur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte synthétique de la Ville avec localisation des chantiers</li> <li>• Pictogrammes pour chaque chantier</li> <li>• Création d'un site web Renens en mouvement (REM)</li> <li>• Mise sur pied d'une signalétique/communication spécifique aux travaux</li> <li>• Sets de table</li> <li>• Mise à jour en fonction de l'avancement des chantiers ou des nouveaux chantiers, et maintenance du site</li> </ul>	<p>CHF 44'100.-</p>
--	---------------------

• Bâches de chantier	
Prospectus, flyers et tous-ménages. Plusieurs suppléments Renens en mouvement ont été inclus dans les éditions du Carrefour Info en fonction de l'actualité des chantiers	CHF 16'000.-
Mise sur pied de la programmation Rue Tabaga	CHF 23'700.-
Agenda géant sur la Place du Marché	CHF 49'000.-
Aménagements provisoires Avenir 5 et 7 (fitness urbain, potager urbain, zone de rencontre)	CHF 35'100.-
Cérémonie du premier coup de pioche Passerelle Rayon Vert (concept de communication urbain, cérémonie sur la Place du Marché, animations)	CHF 39'300.-
Démarche participative pour la Savonnerie (flyers et soirées publiques)	CHF 13'300.-

### • Liste des factures

(document annexe)

- *La Commission de gestion s'enquiert par la voix de son président d'un montant exposé dans le récapitulatif des factures liées au bouclage du Préavis N°36-2013 – Communication sur les grands chantiers – Renens en mouvement. Suite à un échange avec ce dernier, il est demandé à la Municipalité de préciser plus spécifiquement la rubrique "Agenda géant sur la Place du Marché" dotée de CHF 49'000.-.*

### Réponse de la Municipalité

En 2013, la Municipalité a déposé un préavis demandant l'allocation d'un montant de CHF 430'000.- sur 5 ans (2013-2018) pour mettre sur pied des mesures d'accompagnement aux travaux conséquents prévus à Renens dès l'année 2013 (entre autres : rénovation de la gare, du passage inférieur du Léman, construction du Gymnase de Renens, projet de la Ferme des Tilleuls ou encore le tram). Il s'agissait plus particulièrement d'organiser des actions de communication et d'animation régulières afin de montrer que ces changements, au-delà de leur impact sur le quotidien des citoyens, s'inscrivent dans une logique à long terme de renforcement et d'amélioration des infrastructures communales.

D'un point de vue pratique, il s'agissait de fournir des informations aux citoyens vis-à-vis des nuisances provoquées, d'accompagner les nouvelles habitudes à prendre, mais aussi de promouvoir l'activité économique à Renens et de maintenir l'attractivité du centre-ville.

Dans cette logique de promotion d'une ville active et vivante malgré des chantiers impactant, il est important de montrer que Renens reste l'hôte de nombreux projets, au centre-ville ou ailleurs, et de leur apporter la meilleure visibilité possible. Une réflexion a été menée, toujours dans le cadre du Préavis N° 36-2013, afin de définir un outil adéquat pour atteindre cet objectif, non seulement pour des projets organisés par la Ville, mais également pour tous ceux accueillis ou préparés par des partenaires externes.

La Municipalité a ainsi validé un projet d'agenda "grande taille" sur la Place du Marché, constitué d'une structure métallique sur-mesure (4.5m de longueur pour 2m de hauteur) avec 42 boîtiers de format A3, installée sur le mur attenant à l'entrée de la Migros. Chaque case permet d'afficher une information de base : nom d'un événement, date, heure, lieu, tarif. Cet agenda permet donc de relayer dans l'espace public les événements listés sur le site Internet de la Ville tout en faisant partie intégrante du mobilier urbain au centre-ville.

Outre les événements culturels-sportifs-animations diverses, cet outil permet également un relais simple et didactique d'informations relatives aux futurs grands travaux, notamment pour le tram et le passage en double-sens du 14-avril.

## RAPPORT DE LA SÉANCE ANNUELLE COFIN-COGEST

### Rapport intermédiaire de la séance annuelle entre la Commission des finances et la Commission de gestion

#### 1. PRÉAMBULE

Selon l'article 106 du Règlement du Conseil Communal<sup>2</sup>, les deux Commissions de surveillance de la gestion (ci-après COGEST) et des finances (ci-après COFIN) sont tenues de siéger ensemble, une fois par année, sur un sujet communal impliquant une prérogative commune.

Pour l'année 2018, deux séances ont été nécessaires puisque les deux commissions ont choisi de travailler en deux temps. Ces séances ont eu lieu le jeudi 22 novembre 2018 à la salle de conférence de la Salle de spectacles et le FIXME

Les listes de présences remises à Madame la Secrétaire du Conseil par les deux Présidents pour chacune de leur commission font foi pour les conseillères et conseillers présents aux deux séances.

La première séance a permis de dégager un certain nombre de questions. Les deux commissions ont souhaité travailler en deux temps. Les questions ont été transmises à la Municipalité.

Lors de la seconde séance, la COFIN et la COGEST se sont réunies pour discuter des réponses de la Municipalité. Le présent rapport est une synthèse de ces deux séances.

#### 2. RESSOURCES HUMAINES, TRANSVERSALITÉ ET GESTION DE PROJETS

Dans un premier temps, le sujet de discussion proposé par la COGEST était "Quel est le coût de la Culture à Renens". Avec toute latitude de comprendre les implications d'une telle question. En effet, les Conseillères et Conseillers communaux ne disposant pas d'une comptabilité analytique, il leur est impossible à la lecture des comptes (ou du budget) communaux d'extraire une telle information. Ou alors, ils ne savent pas comment le faire.

Que signifie concrètement "coût global de la culture" ? Au niveau du personnel, combien d'EPT sont alloués à la culture ? Combien d'EPT passent "sous" le budget de la section 51, c'est-à-dire le personnel travaillant pour des projets culturels, mais qui ne sont pas attachés à ce dicastère (par exemple les concierges de la Salle de spectacles) ? Comment épurer la section 51 pour n'en tirer que les dépenses liées à la culture (personnel, subventions, etc..) ? Toutes ces questions ont permis de dégager un fait évident qui sera le fil rouge de la séance, et la base des questions : la réponse à une telle question impliquait une analyse plus pointue. Et cette analyse devait obligatoirement passer par la compréhension de la gestion des ressources humaines de notre Commune, de comprendre le mode d'engagement, les transferts de services inter-dicastères et finalement le coût.

Il faut préciser ici que le choix du service Culture pour la discussion a été fait sur la base de l'actualité (édification du Colossal), mais la discussion aurait très bien pu porter sur un autre service de la Commune. Il n'est venu à aucun moment le désir de jeter l'opprobre sur le dicastère CJS de la part de la commission COFIN-COGEST. Les membres de la COGEST s'interrogeant sur le 0.8 EPT budgété par le service culture (sans le remettre en cause), la COFIN ayant abordé ce point lors de l'examen du budget, elle a pu transmettre les tâches

---

2 [http://www.renens.ch/docuploads/Documents/Reglements/ADG\\_Reglement\\_20170309\\_Derniere-MaJ.pdf](http://www.renens.ch/docuploads/Documents/Reglements/ADG_Reglement_20170309_Derniere-MaJ.pdf)

assignées à ce 0.8 EPT telles qu'explicitées par la Municipalité et inscrites dans le rapport de la COFIN sur l'étude du budget 2019 de la Ville de Renens :

*“(…)soutien administratif de la cheffe de service : prise de PV, traitement des subventions, gestion administrative des projets, suivis de dossiers, soutien à la responsable de la bibliothèque publique et scolaire, gestion administrative des locaux, travail de secrétariat du conseil d'établissement, secrétariat de la planification scolaire, séances de direction, séances de municipaux.(…)”.*

Pour tous les membres de la COFIN-COGEST, une telle liste de tâches à remplir par un seul 0.8 EPT n'est pas réalisable. Tant en terme de compétences métier qu'en terme de temps. La COFIN-COGEST s'interroge sur les possibilités à l'interne de “partager les compétences et le temps” entre les services. En d'autres termes, améliorer l'efficacité en décloisonnant éventuellement les compétences. C'est-à-dire finalement avoir une approche “par projet” plutôt que “par service”.

Les membres COFIN-COGEST se demandent quelle est la part déléguée au Sport, à la Culture et aux Affaires Scolaires dans ce 0.8 EPT afin de comprendre justement le cloisonnement, ou le décloisonnement, à l'intérieur du même dicastère. A la question d'un commissaire COFIN de comprendre pourquoi ce type de question typiquement “gestion” personne n'a posé la question, la COGEST répond qu'elle a parfois de la peine à accéder à ce type d'information.

De façon générale, pour tous les services à l'exception du Service des Finances (selon la COGEST), il y a une impression de flou dans les demandes de nouveaux EPT au budget chaque année.

Une autre remarque qui a intéressé les commissaires et qui a engendré une grande discussion au sein de la Commission est le suivi professionnel des employés. Lorsqu'une ou un employé acquiert une certaine expérience dans son activité professionnelle, il lui faut ensuite un accompagnement et de la formation continue afin de faire fructifier cette expérience. Selon la COGEST, cet accompagnement manque au sein de notre Commune. Pour la COFIN, il est difficile de définir le coût (et donc l'ampleur des demandes de formation des employés) du poste “formation continue” dans tous les services. Puisqu'à chaque question sur ce sujet de la COFIN, la réponse a été “il n'y a pas ou peu de demandes de la part des employé-e-s”.

En conclusion, le problème qui ressort est un problème transversal, typiquement celui dédié à la gestion des ressources humaines, à la transversalité des compétences et à la gestion du travail “par projet”.

### **3. LISTE DES QUESTIONS**

#### **Question 1 de la COFIN-COGEST :**

- La Commission aimerait savoir comment se passe le “prêt de compétences” d'un service à un autre, d'un dicastère à un autre. Elle aimerait comprendre les mécanismes qui tenteraient à démontrer que la Commune travaille “par projet” et non “par service”, ceci étant une condition *sine qua non* pour une bonne efficacité dans une institution avec peu de moyens financiers (mais d'énormes compétences métier de ses collaborateurs).

#### **Réponse de la Municipalité à la question 1 :**

En date du 13 février 2015, la Municipalité a validé la mise sur pied d'un cours de gestion de projet à l'attention des membres de la Municipalité, des chefs de service, ainsi que toute personne concernée par cette thématique. La volonté d'alors était de s'appuyer sur les

standards et pratiques usuellement admis en gestion de projet. Plusieurs thèmes ont été traités à cette occasion - identification des principaux éléments d'un projet, organisation méthodique, allocation cohérente des ressources à disposition, structuration du projet par phase, etc. Cette formation de 3 jours a permis d'ancrer durablement le fonctionnement par projet au sein de l'administration communale et de garantir une organisation efficace des tâches.

Chaque nouveau projet entrepris au sein de l'administration est encadré par un groupe de travail, dont la création et la composition sont validées en séance de Municipalité. Formées en fonction des compétences-métier, des connaissances ainsi que de l'intérêt des collaborateurs, ces entités sont indépendantes du fonctionnement des services. Un accent particulier est mis sur l'allocation des ressources à disposition, afin d'assurer la meilleure gestion possible. Les membres de la Municipalité, les chefs de service, ainsi que plusieurs collaborateurs, sont donc fréquemment invités à collaborer pour des projets.

Pour rappel, la volonté de systématiser la gestion de projet a été ancrée dans le programme de législature 2016-2021 (axe stratégique 4, objectif 1), ceci pour améliorer la transversalité et la coordination entre les services communaux, ainsi que le partage et la circulation de l'information. Les services transversaux, à l'instar de l'Administration générale, les Ressources humaines, les Finances et le service informatique, sont aussi des garants de la qualité des échanges entre les directions. Plusieurs prestations, tels la gestion électronique du courrier entrant, la communication ou le suivi des décisions municipales, rappellent ce rôle essentiel de support pour l'ensemble de l'administration.

#### **Question 2 de la COFIN-COGEST:**

- La Commission aimerait comprendre le pourquoi des demandes en amont des EPT à l'établissement du budget, le pourquoi du refus ou de l'acceptation de ces EPT une fois la version définitive – avant passage devant la COFIN – établie. Le but est d'avoir une vision globale des besoins de la Commune. Une vision transversale à nouveau de chaque demande de poste.

#### **Réponse de la Municipalité à la question 2 :**

Les demandes de nouveaux postes sont traitées, en premier lieu, par la délégation aux affaires du personnel, représentée par les chefs des services transversaux (Administration générale, Finances, Ressources humaines), ainsi que par plusieurs membres de la Municipalité. Ces personnes bénéficient d'une vision large et transverse du fonctionnement de la collectivité, garantissant la meilleure adéquation entre les besoins en personnel et les ressources à disposition.

En cas de besoin avéré, toute demande pour un nouveau poste doit être circonstanciée et inclure les éléments suivants :

- un descriptif de poste ;
- une argumentation de la nécessité de créer ce nouveau poste, justification du besoin ;
- une ou des propositions de solutions alternatives ;
- les conséquences en cas de refus sur l'organisation du service.

L'ensemble de ces documents doit être transmis aux Ressources humaines, qui procèdent à une première évaluation et transmettent les informations à la délégation. Une séance a ensuite lieu avec la délégation, laquelle rencontre à tour de rôle les municipaux et les chefs de service concernés, qui doivent motiver leur demande, puis donne son préavis. Enfin, dans le cadre de l'élaboration du budget, la Municipalité se détermine encore pour l'octroi de ces nouveaux postes.

Par conséquent, la procédure pour la création de nouveaux postes mise en place au sein de l'administration communale répond pleinement aux exigences de transversalité et d'efficacité et garantit l'allocation adéquate des ressources en personnel.

**Question 3 de la COFIN-COGEST :**

- La Commission souhaiterait des éclaircissements sur la formation continue et la mise en valeur des expériences – droit fondamental dans ce pays – au niveau des employés de la Commune de Renens.

**Réponse de la Municipalité à la question 3 :**

La Ville de Renens, employeur attentif à ses employés et à leur développement au sein de l'Administration communale, a un budget annuel de formation continue de CHF 130'000.- (budget 2018). Ce budget de formation a pour objectif de permettre aux employés de la Ville de Renens de renforcer les compétences requises pour leur domaine professionnel, d'en acquérir de nouvelles et également de développer des compétences spécifiques notamment en langue, en informatique ou en management de personnes selon le besoin de leur poste et de l'organisation. De même, la participation à de telles formations vise à améliorer la qualité des prestations rendues à la population.

La formation continue permet à chaque employé de s'investir davantage dans son domaine professionnel, d'être au courant des pratiques actuelles ainsi que de développer leur réseau professionnel et leur agilité. Encourager la formation continue, c'est également un moyen de soutenir les employés dans leur parcours professionnel et de manifester notre reconnaissance à leur égard.

Actuellement, plusieurs collaborateurs de différents services sont investis dans une formation continue certifiante :

- CAS en management d'équipe
- Article 32 d'Agent d'exploitation
- Master en travail social
- CAS d'éducation à l'environnement
- Brevet de spécialiste en protection incendie
- Master en expertise dans l'immobilier
- Brevet en comptabilité
- Master en administration publique
- CAS formateur à la pratique professionnelle
- Master en information documentaire.
- CAS en médiation culturelle

Pour 2017, nous répertorions 99 jours de formation et 127 jours pour 2018, toutes formations confondues.

A savoir également qu'une campagne a été faite ces dernières années auprès des agents d'exploitation afin de les soutenir à obtenir le CFC soit par le biais du cursus ordinaire, soit par le biais de l'article 32. Nous nous réjouissons qu'actuellement tous les collaborateurs à la fonction d'agent d'exploitation sont titulaires du CFC.

La Municipalité souhaite poursuivre le mouvement initié et développer la politique de formation continue auprès de l'ensemble des collaborateurs. Elle est attachée à favoriser l'épanouissement au travail et l'évolution des collaborateurs par le développement des compétences et la valorisation des acquis. Il est souhaité, avec le recrutement en cours d'un spécialiste RH, de développer la politique de formation continue afin qu'elle soit un réel pilier du Service des ressources humaines et qu'elle soit connue et utilisée.

Par le lancement du projet SET (Santé Et Travail), au 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Municipalité témoigne également de son engagement auprès des collaborateurs dans un autre domaine que la formation, par la promotion de la santé et le bien-être au travail.

Renens, le 10 mai 2019

*Le président de la COFIN*

*(signé) Vincent Keller*

*Le président de la  
COGEST*

*(signé) Gérard  
Duperrex*

## VISITES THÉMATIQUES

Chaque année la Commission de gestion visite quelques-unes des institutions soutenues par la Ville qui forment la trame de la cohésion sociale communale. Ces visites sont dites thématiques dans le sens où les choix de la commission se portent sur des associations qui œuvrent distinctement dans les domaines du social, du sport ou de l'éducation.

Chaque visite a pour buts d'apprécier le travail de l'association, son apport, de lui exprimer la reconnaissance de la collectivité et d'en parler dans le rapport annuel de la commune.

Visites du 8 avril 2019

### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Frédérique Beauvois, François Bertschy, Philippe Hertig, Rosana Joliat, Roberto Mulopo et Michele Scala.

### Les membres de la Municipalité et de l'Administration:

Karine Clerc, Conseillère municipale,

Georges Chevallaz, Chef de service

### **Visite de thématique sociale : « Arc-en-Ciel »**

Dans son budget 2018 la Commune a inscrit une subvention de 3'000.- pour Arc-en Ciel.

Reçoivent la commission :

Mmes Emmanuelle Studer, Présidente, Suzanne Vuille, fondatrice, Monique Diserens, bénévole, responsable du vestiaire.

Arc-en-Ciel, fondée en 1992, a pour identité officielle : « Association humanitaire à but non lucratif d'aide et de soutien aux enfants et personnes vivant au contact du VIH/SIDA ». Ses locaux hébergent un « Centre d'accueil pour les familles, les enfants et les personnes seules **vivant avec** ».

Elle procure à ses habitués un soutien social et psycho-social par le biais de repas chauds dans un climat familial du lundi au vendredi, par la distribution de denrées de première nécessité et de lait maternisé aux nourrissons, par la fourniture de vêtements de seconde main, par l'invitation à des groupes de parole, par l'occasion de vivre en camps de vacances d'été d'une semaine organisés par l'institution.

Arc-en-Ciel est propriétaire, grâce à un leg, de la maison qu'elle occupe.

### Propos de Mme Studer :

Le Sida est devenu « un sujet » en Suisse vers la fin des années 80. Les gens qui en étaient alors atteints perdaient tout : santé, existence sociale, travail, perspective de vie. Tout à la fois frappés d'exclusion et obnubilés par le pesant secret de leur état, ils subsistaient grâce à l'assurance invalidité AI.

C'est pour les accueillir dans l'empathie, pour améliorer leur ordinaire et panser leur identité en lambeaux que s'est créé Arc-en-Ciel. Le désespoir de leur situation suscitait alors la compassion de généreux donateurs, permettant à l'Association de tourner.

Puis la recherche médicale a peu à peu développé les moyens de donner aux sidéens une meilleure espérance de vie, de mieux soulager leurs souffrances, d'éradiquer les pénibles effets secondaires des premières médications. Tellement que ceux qui ont été récemment

contaminés disposent à cette heure de médicaments bien supportés qui en font des « indétectables », tant qu'ils observent scrupuleusement, et pour le reste de leur existence, une posologie stricte et contraignante ; car il n'y a pas de guérison.

Être indétectable signifie que le taux de virus mesuré dans le sang est très bas, si bas que le porteur peut avoir des relations sexuelles non protégées sans risque de contaminer son partenaire.

C'est très heureux, mais n'est pas sans conséquences perverses. Le sida devenu bien moins effrayant, on est plus négligent avec les règles et comportements adéquats pour éviter de contaminer ou d'être contaminé. Cette négligence compensant les efforts de prévention le taux annuel de contamination reste stable. Et puis le « sujet » a perdu en urgence et priorité, réduisant d'autant les dons et subventions aux institutions comme la nôtre. Aussi devons-nous faire face à une constante diminution de nos ressources tout en maintenant une activité de même intensité, car les survivants des premières années de l'épidémie, diminués par les effets secondaires de leurs traitements, ont toujours besoin de notre réconfort, tout comme les nouveaux porteurs que le tabou de leur état rejette comme avant dans la solitude. D'ailleurs, la réprobation sociale dont ils sont l'objet s'est, sans qu'on puisse se l'expliquer, ranimée ces dix dernières années.

Parmi nos habitués nous avons des homosexuels, des mamans migrantes, souvent enceintes et que leur grossesse a amenées à découvrir leur séropositivité, des familles monoparentales, avec enfants parfois atteints, vivant dans une grande précarité. A ces gens nous devons également apporter une aide administrative, pour la gestion de leurs affaires et pour leur intégration dans notre société.

Pour rester à flots nous avons diminué le personnel salarié et allons transformer quelques-unes de nos pièces de travail en chambres à louer. Jusqu'à récemment nous tournions avec un budget annuel d'environ CHF 350'000.- et il nous en aurait fallu le double si nous avions dû rétribuer nos bénévoles. Pour 2019 nous nous sommes fixé un budget de CHF 200'000.- et pour l'instant nous avons trouvé CHF 130'000.- De plus, nous aurions vraiment besoin d'une aide bénévole pour nombre de tâches administratives.

### **Visite de thématique sociale : « Le Potiron »**

Dans son budget 2018 la Ville a inscrit une subvention de CHF 30'200.- pour la ludothèque. Ce montant prend en charge le 20% de la rémunération de la responsable ainsi que le loyer et les charges du local.

Reçoivent la commission :

Mme Karine Richard, responsable, et deux dames bénévoles depuis, respectivement, 33 et 12 ans.

On lit sur son site que « La Ludothèque a été créée en 1978 par l'Entraide Familiale de Renens (EFRE) sur l'initiative d'un groupe de mamans, et soutenue financièrement par plusieurs entreprises et particuliers. Elle propose plus de 700 jeux et jouets dans les locaux de la rue de la Source mis à disposition par la commune. Le fonctionnement est similaire à celui d'une bibliothèque, le but étant de permettre un accès pour tous, à des jeux pour tous les âges de 1 à 99 ans. Elle est ouverte les mardis soir, mercredis après-midi et jeudis soir ainsi que les premiers samedis du mois sauf pendant les vacances scolaires ».

Propos de Mme Karine Richard :

La ludothèque peut compter sur l'appoint de douze bénévoles ayant totalisé environ 2'000 heures de travail en 2018. L'an passé le Potiron a célébré son quarantième anniversaire par deux fêtes.

L'inscription se fait par un abonnement annuel familial de CHF 25.-, donnant accès à l'emprunt simultané de trois jeux, jouets ou costumes pour un prix de location de un à cinq francs, fonction de la valeur des objets empruntés.

L'établissement scolaire Renens-Ouest est abonné à la ludothèque. Les enseignantes y viennent emprunter des jeux pour leurs classes. Mme Richard approchera l'établissement Renens-Est dans le but d'en faire aussi un partenaire.

Bien que la ludothèque soit assez exiguë, on peut y jouer à plusieurs et Mme Richard souligne la qualité de ces moments qui créent des liens entre les joueurs, enfants comme adultes. Elle remarque que malgré la puissance de l'attrait des jeux sur écran elle assiste à une réactualisation du jeu collectif autour d'une table. On y revient, dit-elle.

Les commissaires regrettent pour la ludothèque que le lieu où elle est sise soit caché, difficilement repérable, d'un accès malaisé, exposé à la circulation automobile et coincé entre deux places de stationnement.

Visites du 30 avril 2019

La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Frédérique Beauvois, Philippe Hertig, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Michele Scala, Suzanne Sisto-Zoller, Elodie Golaz Grilli, Jean-Marc Dupuis et Byron Allauca

Les membres de la Municipalité

Myriam Romano Malagrifa, Conseillère municipale.

**Visite de thématique sport : « Renens Basket »**

Sont reçus par les dirigeants du Renens Basket Club :

Michel Racloz, président, Claude Santi, président technique, Patrick Hachemane, secrétaire et web master, Sébastien Hachemane, coach juniors, Laurent Karlen, responsable d'équipes adultes.

Créé en 1962, le club compte à ce jour plus de 200 membres qui forment 15 équipes, âgées de 6 à 66 ans. La plus jeune équipe est constituée de garçons et de filles de 6 à neuf ans. Les équipes d'enfants de 9 à 10 ans, puis de 11 à 12 ans sont également mixtes. Il y a ensuite six équipes entre 13 et 16 ans, dont deux sont composées de filles et quatre de garçons. C'est une grande fierté pour le club que d'avoir des équipes féminines. Quatre équipes sont composées de jeunes adultes. La meilleure d'entre elles, la première, joue en première ligue. Les moyens du club ne lui permettraient pas d'avoir une équipe en ligue B.

Les entraîneurs sont au nombre de quinze ; dix d'entre eux ont suivi une formation donnée par l'organisme « Jeunesse et Sport » de l'Office fédéral du sport.

Le club a l'ambition d'être « un club formateur ».

Le budget du club est de CHF 75'000.- par année, sans compter le privilège d'utiliser les salles mises gratuitement à disposition par la Commune. Le club reçoit environ CHF 7'000.- par année des communes de l'ouest, dont CHF 5'000.- de Renens. Les autres ressources du club sont essentiellement fournies par les cotisations des membres, joueurs et sympathisants. Les membres du comité, ainsi que la plupart des entraîneurs, sont bénévoles. Seul l'entraîneur de la première équipe est un peu rétribué.

A l'interrogation de la Commission, le comité s'affirme stable et exempt de problèmes de gouvernance. Les entraîneurs sont en suffisance. La réputation du comportement sportif des joueurs de Renens, jeunes et adultes, est bonne, comparable à celle des autres équipes. Les règles du basket-ball sont très précises et très sévères en ce qui concerne les manquements à la courtoisie ou à l'esprit sportif. Les joueurs sont ainsi conditionnés à bien se tenir.

Le comité est très heureux des salles mises à disposition du club, modernes et parfaitement équipées. Il se réjouit de la future salle du collège Maurabia qui comprendra une buvette. Ces conditions font l'envie de bien des clubs de la région.

### **Visites de thématique culturelle : « La Ferme des Tilleuls »**

Visites du 13 mai 2019

#### La Commission de gestion :

Le Président : Gérard Duperrex

Les membres : Frédérique Beauvois, François Bertschy, Jean-Marc Dupuis, Philippe Hertig, Rosana Joliat, Roberto Mulopo, Michele Scala et Suzanne-Sisto-Zoller

#### Les membres du Conseil de fondation

Marianne Huguenin, présidente, Myriam Romano Malagrifa, Michèle Dedelley

#### Les administratrices-directrices

Frédérique Leeb-Landry (ad interim depuis octobre 2018), Chantal Bellon, directrice de la Ferme depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Cette visite a pour but de prendre connaissance du rapport de la présidente, du rapport du Conseil de Fondation ainsi que des comptes. Un rapport d'activité complet sera disponible prochainement, après son approbation par le Conseil de fondation.

C'est de plus, l'occasion pour la Commission de gestion de faire connaissance de Mme Chantal Bellon, toute nouvelle directrice.

En cours de discussion on apprend que la Ferme des Tilleuls a vu passer au moins 6'500 visiteurs en 2018, que se développent des initiatives en vue d'une communication plus large, d'une médiation plus fournie à travers les associations, par une présence plus affirmée sur Facebook, par un resserrement des liens déjà noués avec l'ECAL et le TKM.

Toutefois il n'est pas possible de cibler chaque année une multitude de publics. Il faut chaque fois concentrer sa prospection de partenariats en fonction des thématiques.

La recherche de fonds également doit s'intensifier, et pour l'ensemble des activités. Un partenariat est en voie de confirmation avec la Fondation « Casino Barrière ». Le Colossal devra s'ériger par étapes, une première consistant à obtenir le droit de superficie, une deuxième par l'érection de deux totems. La recherche de fonds spécifique à cet objet a débuté et précédera chacune des étapes. La contribution de la Loterie Romande viendra en suite de l'obtention du droit de superficie.

Quant à la signalétique : les panneaux de façades sont posés, le marquage au sol, depuis les arrêts de bus est approuvé, les panneaux routiers noirs/blancs et touristiques bruns doivent encore être approuvés par des tiers.

Un arrangement a été trouvé avec les CFF pour réserver 12 places de parc.

Actuellement la cafeteria est tenue en intérimaire par l'association Yagano, mais un nouveau tenancier, l'institution Oris, doit commencer en septembre. Il continuera à exploiter la restauration sous la forme actuelle jusqu'en décembre, puis fermera les lieux pour ouvrir trois mois plus tard un véritable restaurant avec cuisine professionnelle.

Les commissaires adressent plusieurs remarques au Conseil de fondation.

L'accès est difficile pour les personnes handicapées, l'usage de l'ascenseur est décourageant. Le portail d'entrée, à moitié ouvert, est tout sauf engageant.

La présentation des comptes est opaque, ses rubriques indéchiffrables. Une liste des donateurs, subventionneurs et autres, serait plus que bienvenue.

Le plan comptable est à revoir et à adapter aux caractéristiques propres à la Ferme des Tilleuls.

### **Visite de la Commission de gestion à la Ferme des Tilleuls, le 24 août 2018**

La Commission de gestion a été reçue par Mesdames Marianne Huguenin, Myriam Romano-Malagrifa, Michelle Dedelley, Frédérique Reeb-Landry et Allegra Chapuis pour le Conseil de Fondation et Messieurs Mario Del Curto et Yanis Carnal pour la programmation.

#### Compléments à la présentation des documents reçus

Au départ, la Ferme des Tilleuls a pu compter sur un fort bénévolat de la part de l'association « Un autre regard ». Elle a travaillé 10 ans avant l'ouverture et continue à œuvrer pour la Ferme des Tilleuls. Il a fallu porter un projet avec très peu de moyens, en pouvant toutefois compter sur un fort soutien de la Ville de Renens avec une subvention de CHF 300'000.-. Toutefois pour faire vivre ce lieu il faut beaucoup plus de moyens. Actuellement 2.5 EPT sont engagés par la Ferme des Tilleuls. Mais pour bien fonctionner il faudrait au moins 4 EPT, soit le budget actuel fois trois.

Au début du projet il y a eu beaucoup de subventions puis ceci est retombé. L'objectif était de compter sur CHF 400'000.- de fonds privé, ceci s'est avéré trop ambitieux et la Ferme des Tilleuls a bénéficié de CHF 100'000.-.

Un bilan a été réalisé après 6 mois d'activité ainsi qu'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Il en ressort qu'il faut renforcer la présence sur les réseaux sociaux, la recherche de fonds privé et trouver une synergie, un équilibre entre les postes.

En 2018 la Ferme des Tilleuls se sépare de collaborateurs selon les points relevés ci-dessus.

Ces décisions ont dû être prises pour renforcer et rendre pérenne la Ferme des Tilleuls.

Les cahiers des charges doivent évoluer. Le poste d'administration deviendra un poste de direction et celui de chargé de projet deviendra un poste d'assistante de direction. Ces postes seront mis au concours en octobre 2018. Yanis Carnal reprend la gestion des réseaux sociaux.

La fondation va travailler à la recherche de fonds. Il a notamment créé une liste de parrains pour le Colossal (visible dans la salle Danielle Jacqui).

Les 6000 visiteurs ont pu être comptabilisés grâce aux guides d'exposition et en semaine par l'équipe sur place. Les espaces permettent également de vite pouvoir comptabiliser les personnes présentes dans ces lieux.

Pour être plus visible de la population renanaise la Ferme des Tilleuls compte sur :

- Bouche à oreille

- Visite de classes, d'associations, qui pourront en parler
- Les amis de la Ferme des Tilleuls en recréant le four à pain en collaboration avec des maçons.

Et veut renforcer ces axes :

- Accueil
- Définir les activités, la stratégie, l'identité du lieu
- Donner envie aux gens de découvrir une transversalité
- Stratégie de recherche de fonds

Durant les 4 mois de l'été 2019, un réseau sera créé avec l'espace des Inventions et le Jardin Botanique pour un projet commun. Ceci permettra un partage des fichiers, des informations et une publicité commune.

Pour donner une impulsion aux recherches de fonds pour l'installation du Colossal, une subvention de CHF 200'000.- sera demandée au Conseil communal de Renens.

La Fondation espère pouvoir faire comme Le Corbusier en indiquant le lieu avec un panneau brun au milieu de la route. Quand il y aura le Colossal on ne pourra pas louper la Ferme des Tilleuls.

Le Laboratoire (annexe de la Ferme des Tilleuls) accueillera au rez un atelier, au 1<sup>er</sup> un appartement et au 2<sup>ème</sup> une salle de réunion. L'apparement sera dédié lors du montage du Colossal aux ouvriers et à Mme Danielle Jacqui. Puis pour la résidence d'artistes avec une collaboration avec notamment le TKM pour optimiser le lieu lorsqu'il sera libre.

Le café géré par « I Lake Lausanne » a un mandat de 2 ans. Il n'y a pas de loyer fixe, c'est en fonction du chiffre d'affaires.